



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

LES
DONNÉES



Bilan de campagne
miel

2019

BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2019	2
Une augmentation des apiculteurs déclarés	2
Une production de miel en fort recul en 2019	3
Le miel polyfloral, la miellée la plus produite en France	5
Le conditionnement par les apiculteurs toujours en progression	5
Une hausse des rendements	6
LES CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES.....	7
Un accroissement du nombre de ruches mises en production.....	10
Une augmentation du nombre de ruches mises à l'hivernage.....	11
La production de miel en transhumance.....	12
Les différents circuits de commercialisation : une stabilité des débouchés.....	13
Les stocks de miel en France.....	15
Le tourisme rural	15
LA PRODUCTION DE MIEL CERTIFIÉ BIO EN 2019.....	16
LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2019	17
LES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHE COMMERCIALISÉS.....	18
LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE ET LA POLLINISATION EN 2019.....	18
FOCUS : LE MIEL DANS LES DOM EN 2019.....	19
BILAN DES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2019.....	24
La grande distribution demeure le principal circuit pour les ventes de miel en France.....	24
Les ventes en grande distribution toujours dominées par le miel liquide.....	25
Des ventes de miel stables en valeur en grande distribution	25
Les principales caractéristiques du miel	26
ÉTUDE SUR LA CONSOMMATION DE MIEL ET DE GELÉE ROYALE EN 2019.....	27
BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE MIEL 2019.....	32
Des importations françaises de miel en augmentation en volume et en diminution en valeur	32
Les exportations françaises de miel stables.....	34

CONTEXTE DE L'ETUDE :

Dans le cadre de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer, la production française de miel et de gelée royale est évaluée annuellement depuis 2014. Le travail de recueil des données et d'analyse statistique est réalisé par le cabinet Agrex Consulting.

L'Observatoire se base sur une large enquête auprès d'apiculteurs déclarés auprès de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et d'organismes professionnels. Les objectifs sont multiples : il s'agit de quantifier la production de miel et de gelée royale sur le territoire français et par région, d'identifier les caractéristiques des exploitations apicoles, mais aussi de mettre en lumière les changements et les enjeux de l'apiculture, notamment grâce aux entretiens réalisés auprès des acteurs de la filière.

Cette étude se base sur un échantillon de 3 482 apiculteurs répondants déclarés auprès de la DGAL.

RESUMÉ DE LA CAMPAGNE 2019 :

Depuis la mise en place par FranceAgriMer de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale en 2014, les données collectées dans cette étude ont permis de mettre en évidence et de comprendre chaque année les variations des niveaux de production de miel.

Après une récolte de miel en 2018 estimée à 27 736 tonnes (+ 40 % par rapport à 2017) et qualifiée par les apiculteurs comme étant « exceptionnelle », la production de miel en 2019 est en recul et atteint 21 637 tonnes de miel (- 22 % par rapport à 2018).

La production 2018 demeure la plus importante depuis la mise en place de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale en 2014. La production de miel 2019 est nettement moins importante que celle de l'année 2018 mais reste néanmoins supérieure à celles des années 2016 et 2017.

76,5 % de la production de miel en 2019 a été réalisée par des apiculteurs possédant plus de 50 ruches. La production de miel a régressé au sein de toutes les catégories d'apiculteurs. Cependant la production observée pour la catégorie de 50 à 149 ruches est celle qui a le moins baissé, en passant de 2 824 tonnes en 2018 à 2 532 tonnes en 2019 (- 10 %). La catégorie ayant connu la plus forte chute est celle des plus de 400 ruches, la production étant passée de 10 598 tonnes en 2018 à 7 629 tonnes en 2019 (- 28 %). Les apiculteurs de plus de 50 ruches assurent plus de 75 % des volumes depuis 5 ans.

La récolte de l'année a été impactée par de nombreux événements météorologiques défavorables. Notamment un hiver doux, une pluie forte au printemps et un été caniculaire et sec pour certaines régions de France.

Le nombre d'apiculteurs déclarants auprès de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) a augmenté de 10 % entre 2018 et 2019 (contre 5 % l'année précédente). On dénombrait fin 2019, 62 445 apiculteurs officiellement déclarés en France (métropolitaine et DOM) contre 56 733 en 2018. Cette augmentation peut témoigner d'un accroissement du nombre d'apiculteurs mais elle est également liée à une hausse du nombre de déclarants sur la base de télédéclaration de la DGAL.

BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2019

Les données issues de la base de télédéclaration des apiculteurs de la DGAL recensent le nombre d'apiculteurs officiellement déclarés mais également le nombre de ruches par exploitant.

Une augmentation des apiculteurs déclarés

Dans l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale il a été décidé de segmenter les exploitants en fonction du nombre de ruches qu'ils possèdent ainsi les exploitants ont été divisés en quatre catégories : moins de 50 ruches ; de 50 à 149 ruches ; de 150 à 399 ruches et plus de 400 ruches.

Depuis sa mise en place en 2014 et pour cinquième année consécutive, l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale a mis en évidence une hausse du nombre d'apiculteurs.

En 2017, on dénombrait 53 953 apiculteurs déclarés auprès de la DGAL, en 2018, 56 773 apiculteurs s'étaient déclarés. En 2019, la DGAL recense 62 445 apiculteurs. Soit, une augmentation de près de 10 % en un an, et de 16 % en 2 ans.

Cette hausse est liée à la fois à la croissance réelle du nombre d'apiculteurs, officialisant ainsi leur activité apicole, mais aussi à l'accroissement du nombre d'apiculteurs déclarant leurs ruches, en particulier les apiculteurs ayant moins de 50 ruches, catégorie pour laquelle on dénombre 5 015 apiculteurs déclarés de plus par rapport à 2018. Quant aux apiculteurs possédant plus de 400 ruches, on observe une progression de 657 apiculteurs déclarés.

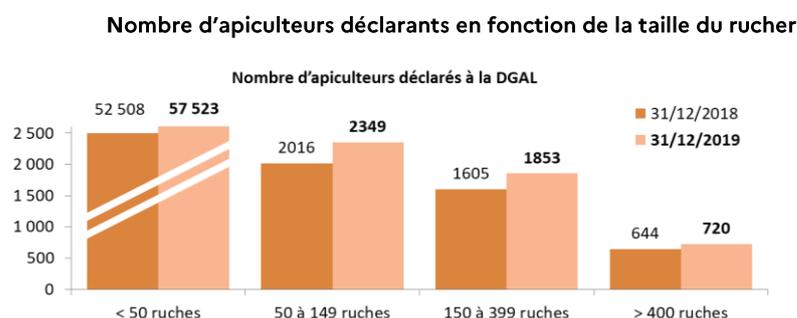
Toutes les catégories d'apiculteurs sont en croissance, et la catégorie qui a le plus augmenté est celle des 50 à 149 ruches (+ 16 %), suivi de la catégorie des 150 à 399 ruches (+ 15 %), la catégorie des plus de 400 ruches a progressé de + 12 %, et celle des moins de 50 ruches de + 9 %.

Bien que disposant d'un effectif plus conséquent de déclarants qu'en 2018, la proportion d'apiculteurs possédant moins de 50 ruches est la même depuis 2015 sur l'ensemble des apiculteurs français, soit 92 %. Cette catégorie regroupe principalement des apiculteurs amateurs mais également des agriculteurs disposant d'un atelier d'apiculture complémentaire à une autre activité.

La représentativité des catégories d'apiculteurs par rapport à l'effectif total est restée stable comparée à l'année dernière et correspond pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches à 3,7 % de l'effectif total, pour la catégorie des 150 à 399 ruches à 2,9 %, pour les plus de 400 ruches à 1,1 % et pour la catégorie des moins de 50 ruches elle équivaut à 92,1 %.

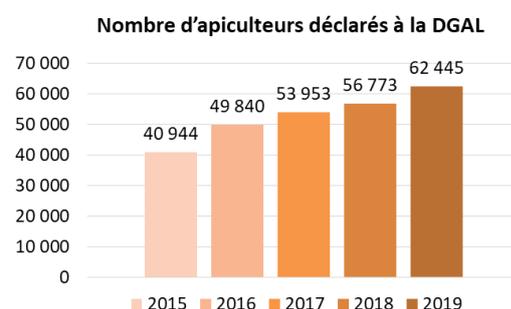
Le taux de pluriactifs parmi les apiculteurs diminue au fur-et-à-mesure que la taille de l'exploitation s'accroît. Dans la quasi-totalité des cas un apiculteur possédant plus de 400 ruches l'est à temps complet (93,7 % des apiculteurs répondants).

Nombre d'apiculteurs déclarants auprès de la DGAL



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

Évolution du nombre de déclarants 2015-2019



Une production de miel en fort recul en 2019

Après une année de production jugée « très faible » en 2016 (16 099 tonnes), « moyenne » en 2017 (19 788 tonnes), « exceptionnelle » en 2018 (27 736 tonnes), la production 2019 est de nouveau considérée comme « moyenne » pour l'apiculture française et n'atteint pas la production record de 2018. La récolte de miel a été estimée en 2019 à 21 637 tonnes. La campagne 2019 a enregistré une baisse de 22 % en volume par rapport à 2018.

76,5 % de la production de miel est le fait d'apiculteurs possédant plus de 50 ruches. Les apiculteurs ayant de 50 à 149 ruches ont produit 11,7 % du volume (10,2 % l'année passée), la catégorie des apiculteurs possédant de 150 à 400 ruches ont récolté 29,5 % du volume (28,6 % en 2018) et pour les apiculteurs ayant plus de 400 ruches, 35,2 % du volume (contre 38,2 % en 2018). La catégorie d'apiculteurs ayant moins de 50 ruches a produit 23,5 % de la production nationale de miel en 2019 (22,9 % en 2018).

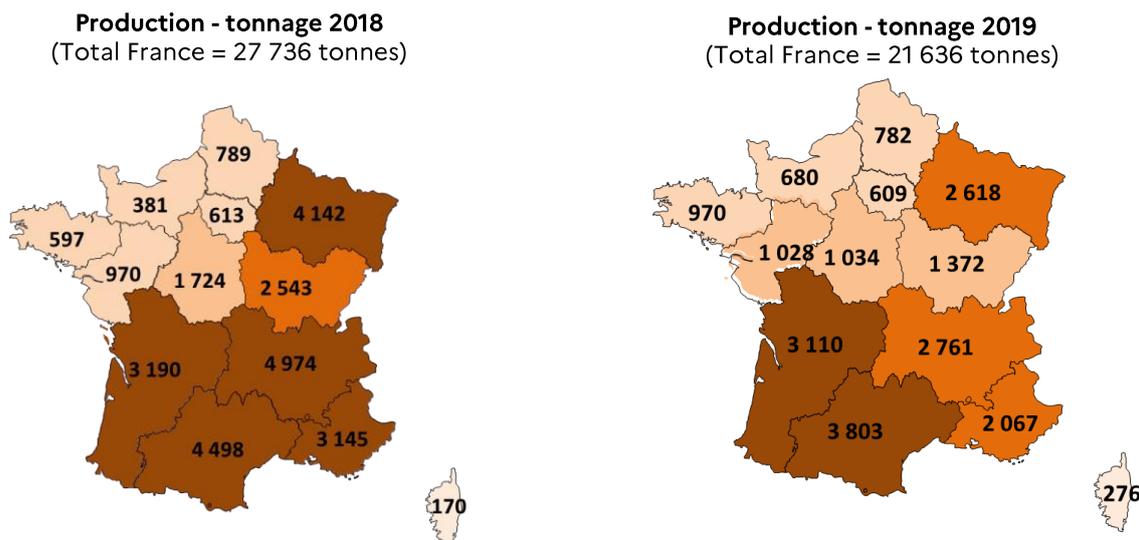
La récolte de l'année a été impactée par de nombreux événements météorologiques défavorables. Notamment un hiver doux, une pluie forte au printemps et un été caniculaire et sec pour certaines régions de France.

La production de miel a fortement diminué dans la majorité des régions françaises. De nombreuses régions ont été touchées par les épisodes de canicule. Ainsi on observe de fortes baisses dans les régions Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les régions de l'Ouest sont moins impactées et connaissent de fortes hausses de production notamment la Bretagne et la Normandie. Mais tout comme l'année dernière, la production de miel est principalement concentrée dans la moitié Sud du pays.

En 2019, la principale région productrice est l'Occitanie avec 3 803 tonnes de miel produit (17,5% de la production nationale). Elle est suivie par la région Nouvelle-Aquitaine (3 110 tonnes), la région Auvergne-Rhône-Alpes (2 761 tonnes), la région Grand Est (2 618 tonnes), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 067 tonnes). Malgré une hausse remarquable entre 2018 et 2019, la Corse demeure la région où la production de miel est la plus faible (276 tonnes), suivi de la région Île-de-France (609 tonnes).

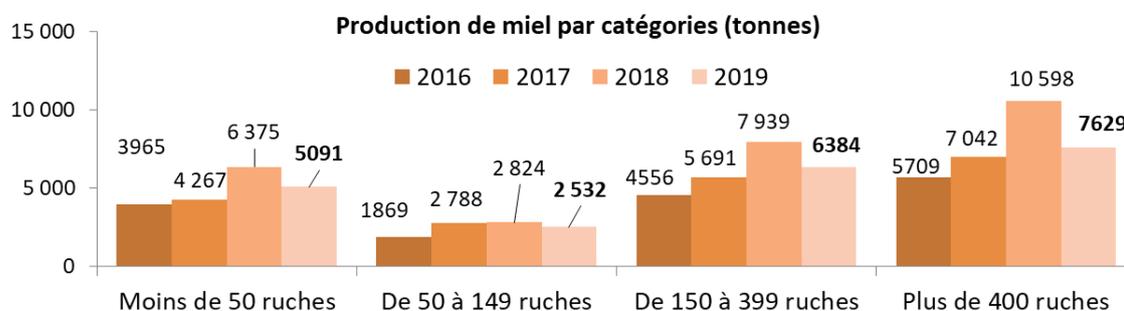
Production nationale de miel



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 - FranceAgriMer

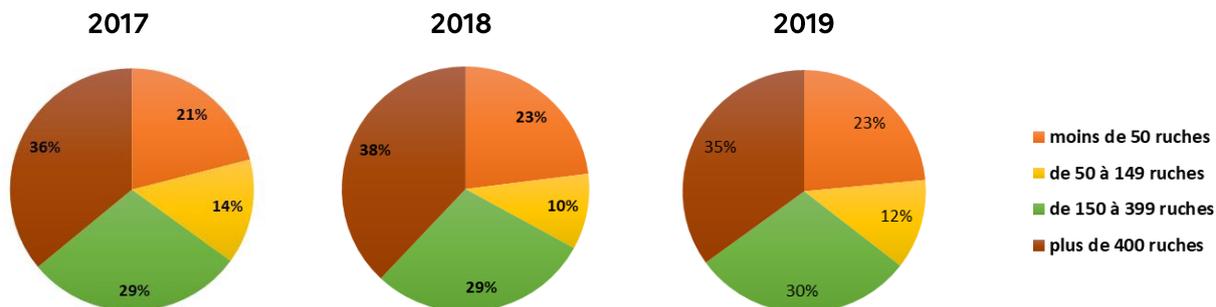
La répartition de la production de miel en fonction du nombre de ruches est restée identique en 2019 à la répartition déjà observée en 2017 et en 2018. La production de miel pour les apiculteurs ayant moins de 50 ruches est restée stable par rapport à 2018 tout comme pour les apiculteurs de 150 à 399 ruches. Les apiculteurs possédant de 50 à 149 ruches ont vu leur part augmenter passant de 10 % en 2018 à 12 % en 2019. Les apiculteurs possédant plus de 400 ruches ont produit en 2019 35 % du volume de miel, cette part étant en baisse par rapport à 2018 (28 %).

Production de miel en volume en fonction du nombre de ruches



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale -2019- FranceAgriMer

Répartition de la production de miel en volume en fonction du nombre de ruches



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale -2019- FranceAgriMer

Le miel polyfloral, la miellée la plus produite en France

Dans cette nouvelle édition de l'Observatoire, certaines questions relatives aux miellées ont été modifiées, afin d'apporter plus de précisions sur les types de miellées produites. Il a notamment été demandé aux apiculteurs de quantifier la composition testée garantie pour le miel toutes fleurs et de quantifier la composition non testée garantie pour les autres miels polyfloraux.

D'après les résultats de cette étude, le type de miellée « autres polyfloraux » apparaît comme la première miellée produite en France avec 21 % en 2019, juste devant le miel « toutes fleurs ».

Le miel de colza est très présent dans la moitié Nord de la France et représente 9 % des volumes produits, alors que le miel de tournesol est plus développé dans le Sud et dans la région Centre (8 % des volumes produits en France). Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est le miel de lavande qui domine et représente 8 % des volumes produits en France.

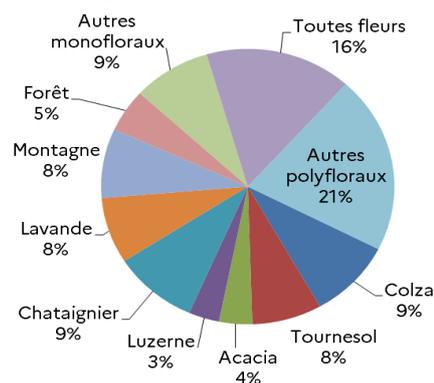
Production par miellée

Première miellée par région en 2019
(Hors polyfloraux et toutes fleurs)



Production nationale par miellée en 2019

Production totale : 21 637 tonnes



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

Le conditionnement par les apiculteurs toujours en progression

Tout comme les années précédentes et malgré des volumes de production en baisse mais qui demeurent encore importants, le recours au conditionnement par les apiculteurs observé depuis 2016 continue de progresser en 2019. Cette tendance est à mettre en lien avec le développement de la vente directe.

On note cependant une légère baisse du conditionnement entre 2018 et 2019 pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches (- 7 %) et pour les apiculteurs de 150 à 399 ruches (- 5 %). Pour ces derniers, la hausse avait été très marquée sur les 5 dernières années. Pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, la part mise en pot est stable à 53 %.

En 2019, 72,5 % des 21 637 tonnes de miel produites ont été conditionnées en pot par les apiculteurs, ce qui représente 15 686 tonnes une fois conditionnées. En 2016, ce pourcentage s'élevait à 57,9 % du volume de miel produit (soit 9 337 tonnes) en 2017 à 73,9 % (14 643 tonnes) et en 2018 à 71,7 % (19 887 tonnes).

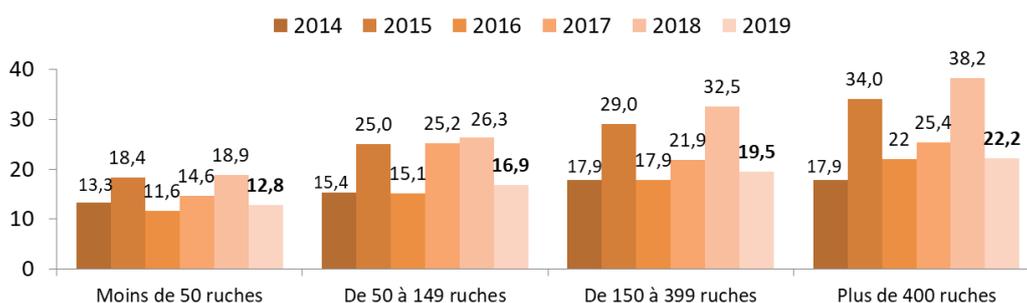
La part du miel mis en pot chez les apiculteurs possédant plus de 50 ruches est plus élevée dans les régions Bretagne, Normandie, Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Une hausse des rendements

Après avoir été en hausse depuis 2016 le rendement moyen de miel est en baisse en 2019. En 2016, il était de 16,5 kg/ruche, en 2017 il était de 21,1 kg/ruche, en 2018, il a atteint 28,7 kg/ruche et 17,8 kg/ruche en 2019.

Il est en recul de 40 % par rapport à celui de 2018 et devient le troisième rendement le moins élevé depuis la mise en place de l'Observatoire en 2014. Comme les années précédentes, le rendement est croissant en fonction de la taille des exploitations, et varie de 12,8 kg/ruche pour les exploitations de moins de 50 ruches, à 22,2 kg/ruche pour celles de plus de 400 ruches.

Rendements moyens (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

*nb: en 2014, il n'a pas été fait de distinction entre les catégories 150 à 400 ruches et + de 400 ruches

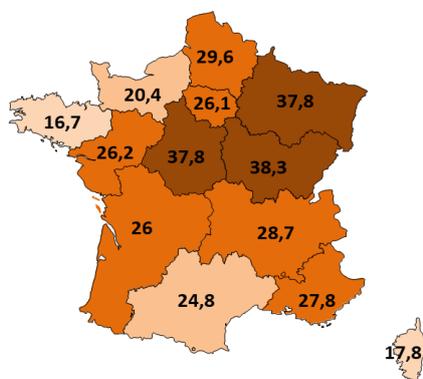
L'ensemble des régions françaises ont vu leur rendement reculer à l'exception des régions Bretagne et Normandie.

En Bretagne, le rendement est passé de 16,7 kg/ruche à 18,4 kg/ruche (+ 10 %) et en région Normandie le rendement a augmenté de 10 % passant de 20,4 kg/ruche à 22,6 kg/ruche.

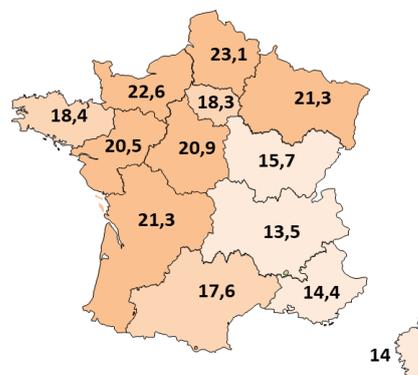
Les rendements ont fortement chuté sur l'ensemble du territoire, dans certaines régions le recul est de plus de 40 % notamment en Bourgogne-Franche-Comté (- 59 %), en Auvergne-Rhône-Alpes (- 53 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 48 %), en Centre-Val de Loire (- 45 %) et dans le Grand Est (- 44 %). La région Hauts-de-France obtient le meilleur rendement en 2019 avec 23,1 kg/ruche.

Rendements moyens en miel par région en 2018 et 2019 (kg de miel/ruche mise en production)

Rendements en miel en 2018
(Moyenne nationale = 28,7 kg/ruche).



Rendements en miel en 2019
(Moyenne nationale = 17,8 kg/ruche).

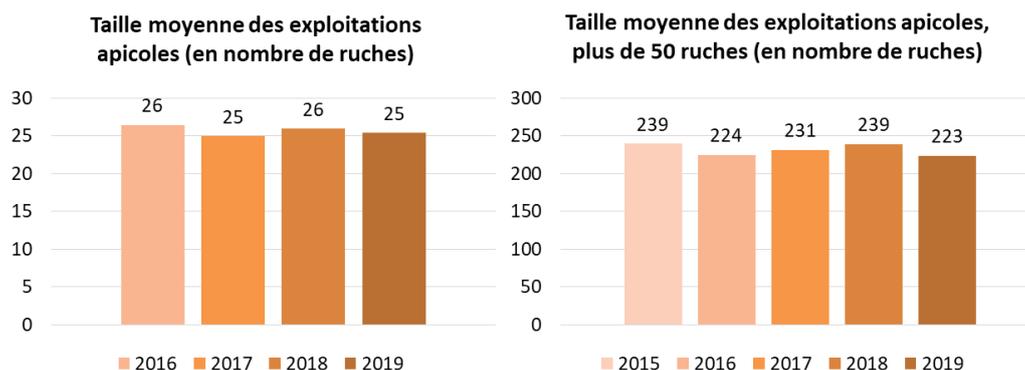


Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

LES CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES

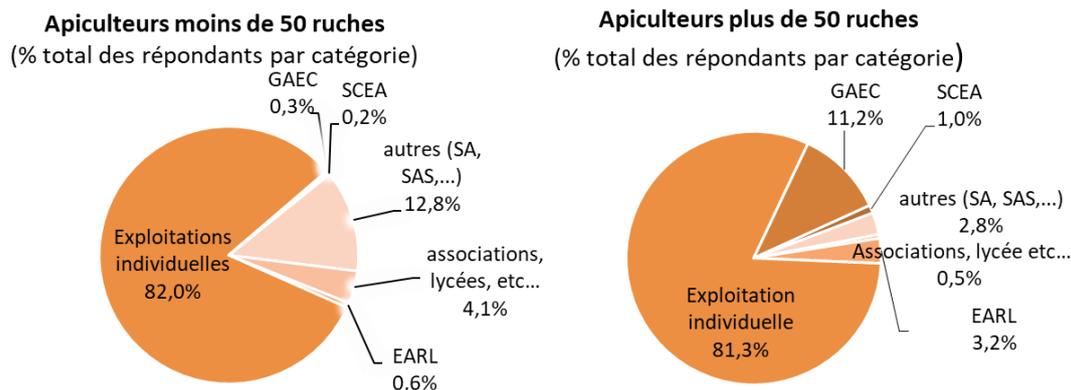
La taille moyenne des exploitations est constante depuis 2016 et se stabilise à 25 ruches/exploitant. En 2019, la taille moyenne des exploitations de plus de 50 ruches s'établit à 223 ruches et est en léger recul par rapport à 2018 (- 7 %).

Taille des exploitations apicoles



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 – FranceAgriMer

Statut juridique des exploitations en 2019



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 – FranceAgriMer

81,9 % des apiculteurs de moins de 50 ruches sont sous statut d'exploitant individuel, notamment car ils exercent seuls, mais aussi en raison de la simplicité de la création de cette structure juridique. Ce pourcentage est certainement sous-évalué, car 12,8 % des apiculteurs de moins de 50 ruches ont retenu la catégorie « autres », mais sont vraisemblablement pour la majorité en exploitation individuelle.

Le statut juridique des apiculteurs de plus de 50 ruches se traduit par une proportion de sociétés agricoles beaucoup plus importante (15 %), essentiellement sous forme de GAEC (Groupement Agricole d'exploitation Commun) qui représentent 11,2% des plus de 50 ruches. Le GAEC regroupe au minimum 2 associés, à *contrario* du statut Individuel. Il permet également de conserver le régime fiscal du Micro-Bénéfice Agricole (ou micro BA), régime largement utilisé en apiculture. Ce type de statut est utilisé majoritairement pour les exploitations de plus de 400 ruches. Les SCEA (société civile d'exploitation agricole) et EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) sont moins fréquentes.

Main d'œuvre des exploitations apicoles

Nombre d'ETP par exploitation en 2019

Nb ruches à l'hivernage	Nombre d'ETP / exploitation En 2019	Nombre de ruches en hivernage par ETP en 2019
Moins de 50	0,18	45
50 à 149	0,84	106
150 à 399	1,14	200
Plus de 400	1,81	376
Total	0,26	56

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 – FranceAgriMer

Le nombre moyen d'ETP (équivalent temps plein) par exploitation augmente en fonction du nombre de ruches. Pour les moins de 50 ruches, l'activité apicole représente environ 18 % d'un temps plein, alors que les structures de plus de 50 ruches regroupent en moyenne 1,80 ETP.

La part d'ETP dédiée à la commercialisation reste importante, de l'ordre de 38 % du temps. Ce chiffre progresse, dans la mesure où la vente directe est en progression ces dernières années.

Répartition des apiculteurs par tranche d'âge

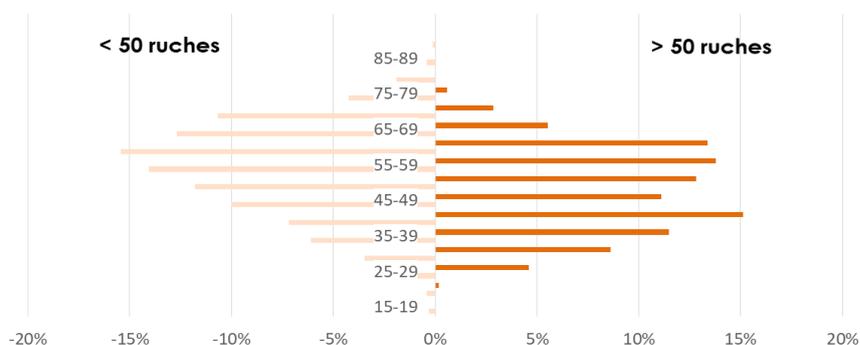
La moyenne d'âge chez les femmes est de 52 ans contre 57 ans pour les hommes.

75 % des apiculteurs de moins de 50 ruches ont entre 45 et 75 ans. Leur moyenne d'âge est de 56 ans. De nombreux apiculteurs amateurs ont démarré leur activité en retraite et/ou pré-retraite.

78 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ont entre 35 et 65 ans. Leur moyenne d'âge est de 48 ans.

La moyenne d'âge est légèrement plus faible dans des régions comme Provence-Alpes-Côte d'Azur (52 ans) ou comme la Corse (52 ans). A l'inverse, la moyenne d'âge est plus élevée en Bretagne (56 ans), ou dans les régions Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine (55 ans).

Répartition des apiculteurs par tranche d'âge en 2019

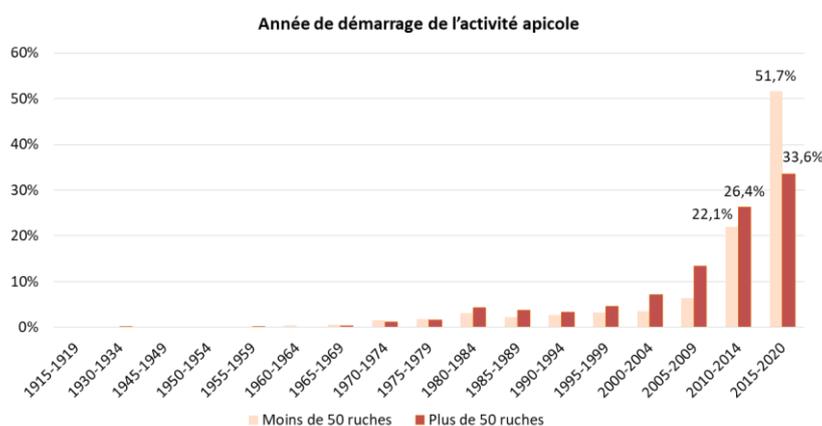


Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 – FranceAgriMer

Année de démarrage de l'activité

51,7% des apiculteurs de moins de 50 ruches ont commencé leur activité sur la période 2015-2020. La majorité des apiculteurs de loisir (73,8%) ont démarré leur activité il y a moins de 10 ans.

Le constat est un peu moins marqué pour les apiculteurs de plus de 50 ruches. Cependant, la plupart (soit 82%) ont commencé leur activité après le début des années 2000.



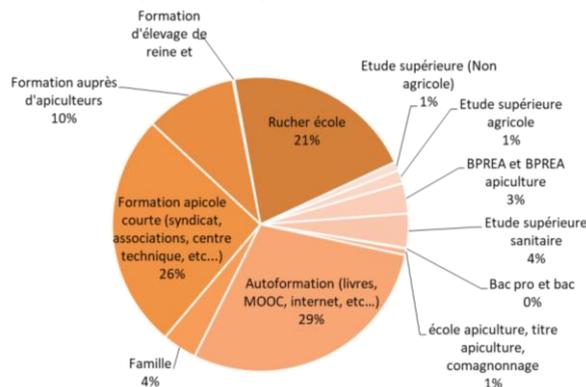
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 – FranceAgriMer

Formation des apiculteurs

Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont principalement eu recours à de l'autoformation (29,0%), à des formations apicoles courtes (25,8%), ou à des ruchers école (20,9%).

Les femmes ont davantage recours aux formations (type rucher école), alors que les hommes privilégient l'autoformation.

Formations suivies par les apiculteurs de moins de 50 ruches



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 – FranceAgriMer

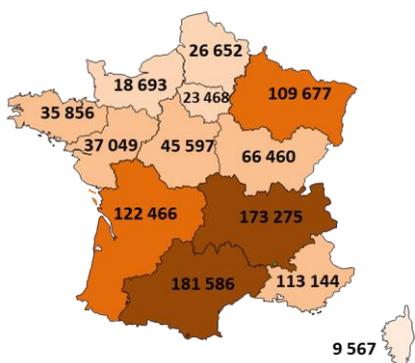
Un accroissement du nombre de ruches mises en production

Tout comme entre 2017 et 2018, le nombre de ruches mises en production continue de progresser entre 2018 et 2019 passant ainsi de 965 638 ruches à 1 218 455 ruches, soit une hausse de 26 %.

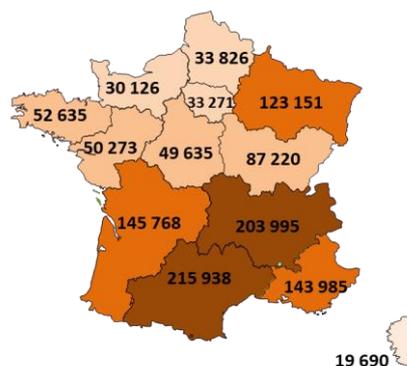
Pour rappel, entre 2016 et 2017, le nombre de ruches mises en production avait diminué de 4 %. Par la suite, entre 2017 et 2018, il avait progressé de près de 3 %. Le taux de mises en production a été positif dans toutes les régions, néanmoins, on observe des disparités importantes entre les régions. Les deux régions ayant le taux de mise en production les plus élevés sont la Corse (+ 105 %) et la Normandie (+ 61 %), à *contrario*, la région ayant le plus faible taux de mise en production est la région Centre-Val de Loire (+ 9 %).

Nombre de ruches mises en production au printemps en 2018 et 2019

Nombre de ruches mises en production en 2018
(Nombre total : 965 638 ruches)



Nombre de ruches mises en production en 2019
(Nombre total : 1 218 455 ruches)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Comme les années précédentes, le taux de mise en production est plus élevé pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, que pour les apiculteurs professionnels.

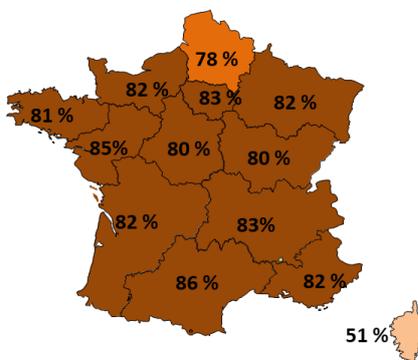
Le taux de mise en production pour les apiculteurs de moins de 50 ruches est supérieur à 80 % sur la quasi-totalité du territoire, excepté dans les Hauts-de-France (78 %) et en Corse (51 %).

Le taux de mise en production pour les apiculteurs de plus de 50 ruches est beaucoup moins important que pour les moins de 50 ruches.

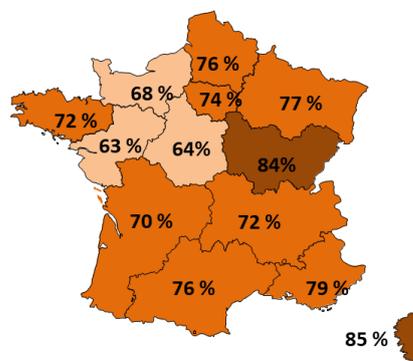
C'est dans la région Bourgogne-Franche-Comté (84 %) et en Corse (85 %) que ce taux est le plus élevé. Le taux le plus faible de remise en production se situe dans la région Pays de la Loire (63 %).

Taux de mise en production au printemps en 2018 et 2019

Taux de mise en production des ruches au printemps 2019 pour les moins de 50 ruches
(Taux moyen 2019: 82 %)



Taux de mise en production des ruches au printemps 2019 pour les plus de 50 ruches
(Taux moyen 2019 : 76 %)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

Une augmentation du nombre de ruches mises à l'hivernage

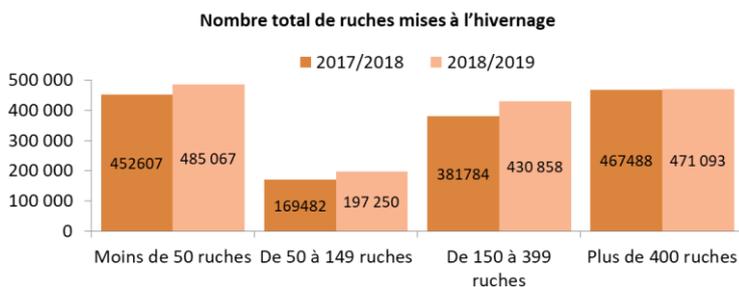
Tout comme les deux années précédentes, le nombre de ruches mises à l'hivernage est en croissance. Après une hausse de 2 % à l'hiver 2016-2017, de 9 % à l'hiver 2017-2018, on observe une progression de près de 8 % à l'hiver 2018-2019.

En 2019, le nombre de ruches mises à l'hivernage était de 1 584 268 dont près de 1,1 million pour les plus de 50 ruches.

Cet accroissement est à relier à la hausse des déclarations d'activités (nouvelles activités ou primo-déclarants) auprès de la DGAL entre 2018 et 2019 mais on peut également penser que certains apiculteurs souhaitent augmenter le nombre de leurs ruches afin de s'assurer « une sécurité ». En ayant plus de ruches en hivernage ils peuvent ainsi pallier plus efficacement aux pertes hivernales et donc avoir un nombre de ruches mises en production suffisant.

Cette augmentation est essentiellement à mettre à l'actif des exploitations de moins de 50 ruches (+ 7 %), des exploitations de 50 à 149 ruches (+ 16 %) et des exploitations de 150 à 399 ruches (+ 13 %), les exploitations de plus de 400 ruches n'ont progressé que de + 1 %.

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2017/2018 et 2018/2019

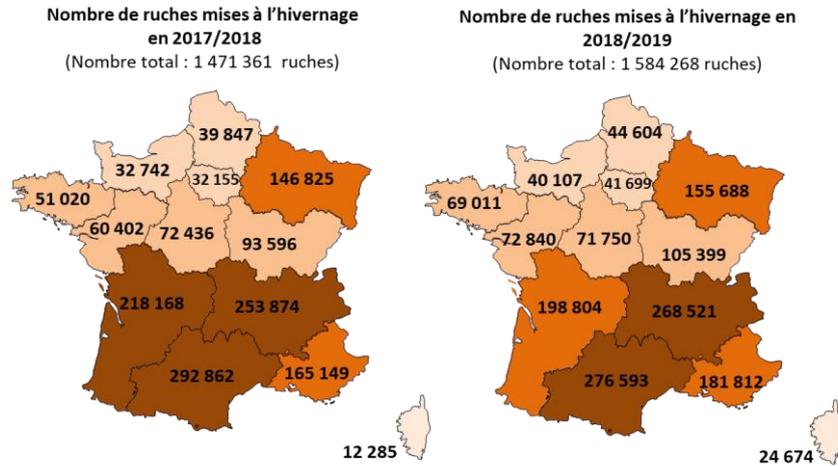


	Nb de ruches mises à l'hivernage 2017/2018	Nb de ruches mises à l'hivernage 2018/2019
Total	1 471 361	1 584 268
> 50 ruches	1 018 754 (69,2%)	1 099 201 (69,4%)

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

Le nombre de ruches a augmenté dans la majorité des régions, excepté en Nouvelle-Aquitaine (- 9 %), Occitanie (- 5 %) et Centre- Val de Loire (-1 %). Pour la région Corse, la progression est de 100 %.

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2017/2018 et 2018/2019 par région



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

La production de miel en transhumance

La transhumance est une pratique très utilisée par les apiculteurs professionnels, cette technique consiste à déplacer toute ou partie du cheptel à plus ou à moins de 100 km du lieu de production. La pratique de la transhumance, est nécessaire lorsqu'un apiculteur recherche un type de miellée qui n'est pas disponible dans sa zone. Elle permet de diversifier la production et les miellées. L'objectif est ainsi de diversifier les miellées ou profiter d'un climat particulier. Plus la taille des exploitations augmente, plus la part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance progresse. La transhumance requiert plus de technicité et plus d'organisation. Cette technique est largement utilisée par les apiculteurs professionnels de 150 ruches à 399 ruches (72,9 %) ou plus de 400 ruches (85,9 %). À *contrario*, elle est moins utilisée par les apiculteurs de moins de 50 ruches (10,2 %). La transhumance se fait majoritairement sur des distances courtes (< 100 km). Les apiculteurs de plus de 400 ruches s'éloignent davantage : 43,7 % de leurs pratiques de transhumance se font à plus de 100km.

A l'échelle nationale, 14,5 % des apiculteurs pratiquent la transhumance, et 39,5 % des volumes de miel ont été produits dans le cadre d'une pratique de transhumance (8 655 tonnes) dont 1/3 à plus de 100 km. La transhumance est plus présente chez les apiculteurs du Sud de la France.

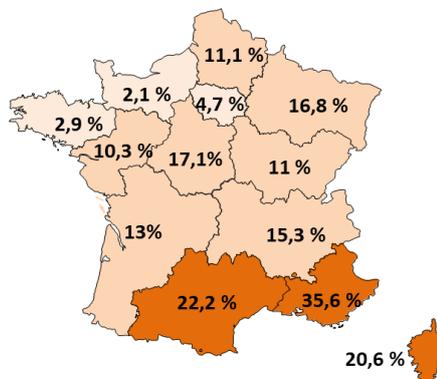
La production en transhumance

	% d'apiculteurs produisant en transhumance (%)	% de la production en transhumance sur la production totale (%)	Dont transhumance à moins de 100km (%)	Dont transhumance à plus de 100km (%)
< 50 ruches	10%	12%	85%	15%
Entre 50 et 149	52%	32%	77%	23%
Entre 150 et 399	73%	52%	69%	31%
Plus de 400	86%	50%	56%	44%

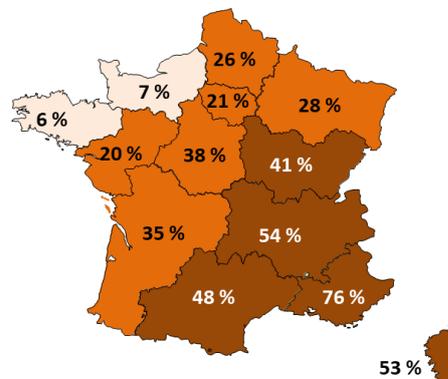
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019-FranceAgriMer

La production en transhumance par région

% des apiculteurs produisant le miel en transhumance en 2019
(Moyenne nationale: 15 %)



% de miel produit en transhumance
(Moyenne nationale: 40%)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Les apiculteurs produisant en transhumance se trouvent dans la partie Sud de la France, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie ou Corse.

Les régions du Nord de la France notamment les régions du Nord-Ouest, dont la Bretagne et la Normandie, produisent très peu en transhumance.

Les différents circuits de commercialisation : une stabilité des débouchés

Dans cette nouvelle édition de l'Observatoire, l'autoconsommation a été intégrée au questionnaire, comme nouvelle catégorie de débouchés.

L'autoconsommation représente ainsi en 2019, 6,6 % des volumes totaux. L'autoconsommation est très présente chez les apiculteurs amateurs et elle peut représenter jusqu'à 25,8 % des débouchés des apiculteurs possédant moins de 50 ruches, alors qu'à *contrario*, l'autoconsommation est un circuit absent chez les apiculteurs de plus de 400 ruches.

Néanmoins, malgré l'ajout de cette nouvelle catégorie de débouché, la répartition des différents circuits de distribution en 2019 est semblable à la répartition de 2018 et à celle de 2017.

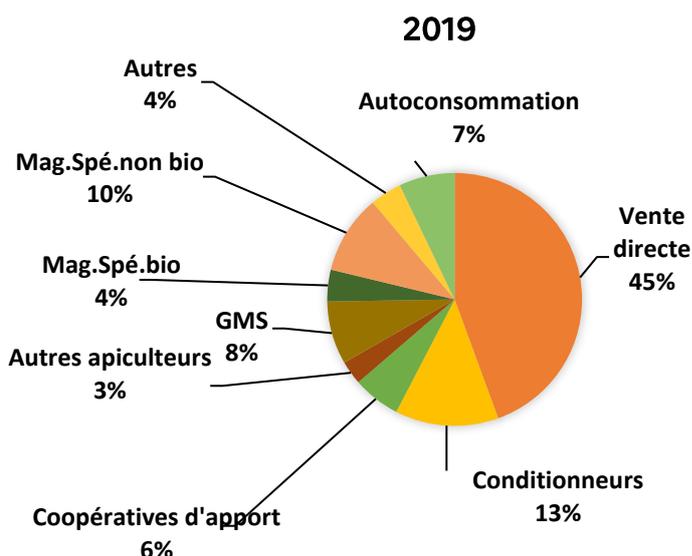
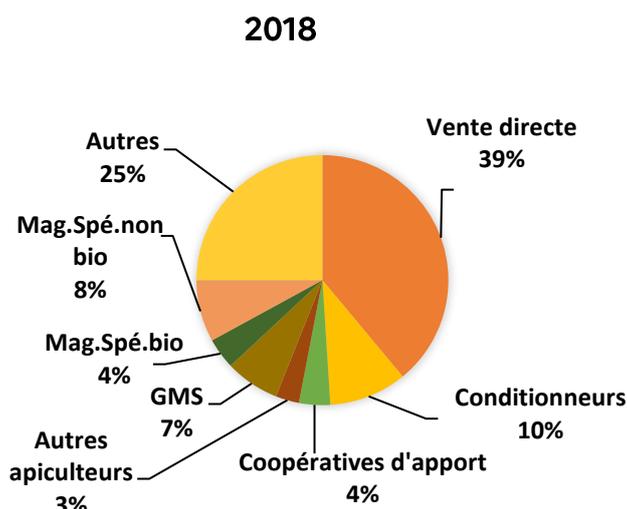
En 2019, seule la catégorie « autres », catégorie qui inclut les restaurants, les épiceries fines, les boulangeries, etc... est en baisse et voit sa part diminuer au profit de la catégorie nouvellement intégrée à l'étude « autoconsommation » passant ainsi de 24,6 % à 4,4 %.

Tous les autres circuits de distribution sont en progression. La vente directe qui représentait 39,2 % des débouchés en 2018 pour les apiculteurs, progresse de 5 % en 2019. Ainsi 44,2 % du miel produit est écoulé par ce circuit de distribution. La vente directe demeure le principal circuit de commercialisation pour les apiculteurs. En 2019, la vente aux conditionneurs représente 13,4 % des ventes et augmente par rapport à 2018 où elle était de 9,8 %.

La grande distribution est passée de 7,0 % des ventes en 2018 à 7,8 % en 2019, ce circuit est en légère progression par rapport à 2018. Par ailleurs, 6,3 % de la production des répondants est vendue en coopératives, circuit également en progression par rapport à 2018. La part de la production vendue en magasins spécialisés non bio est également en augmentation en 2019, elle est passée de 7,9 % à 10,0 %.

La vente aux conditionneurs représente 13,5 % des ventes (+ 3 %) et les magasins spécialisés non bio 4,3 % (+ 2 %). Au total, la vente directe et les circuits courts (avec un intermédiaire maximum) représentent 3/4 des volumes de commercialisation en 2019.

Circuit de commercialisation du miel en 2018 et 2019



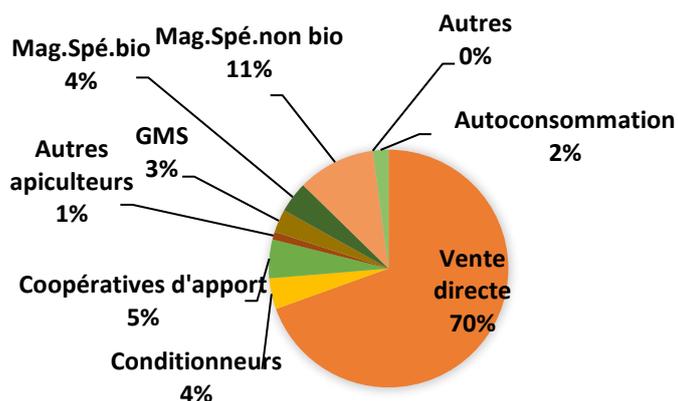
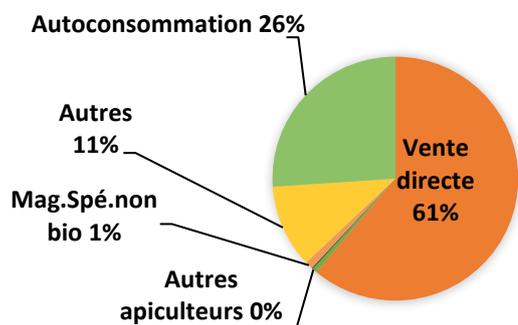
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

Nb : avant 2019 : la catégorie « autres » regroupait l'autoconsommation, les dons, les ventes à des proches, les ventes en épicerie fines, les ventes à des restaurants, etc. En 2019, catégorie « autres » = restaurants, épicerie fines, boulangeries, etc...

Circuits de commercialisation selon la taille de l'exploitation en 2019 (% du volume)

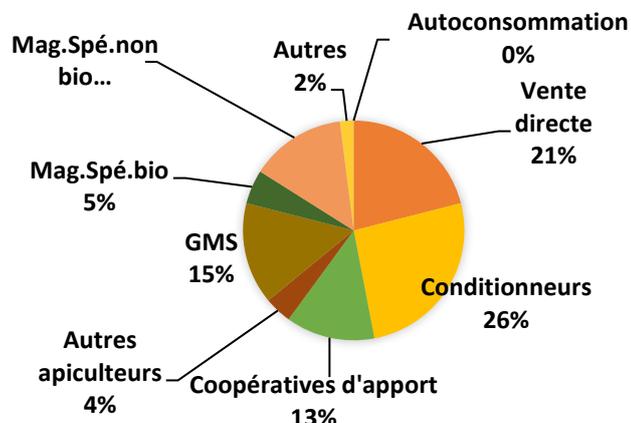
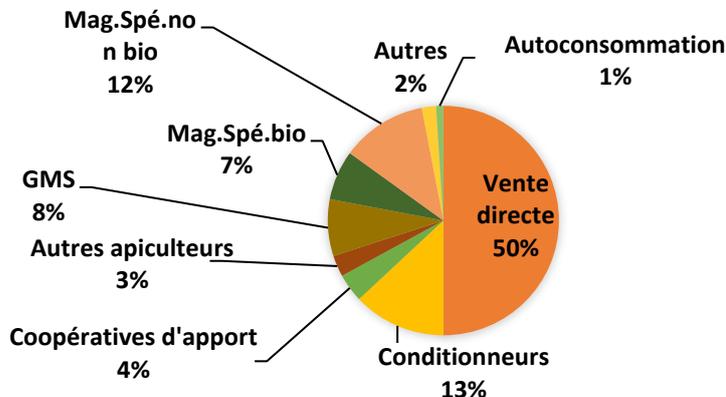
Moins de 50 ruches (5 090 tonnes)

De 50 à 149 ruches (2 532 tonnes)



De 150 ruches à 399 ruches (6 384 tonnes)

Plus de 400 ruches (7 630 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

La vente directe demeure le circuit de distribution privilégié pour les apiculteurs possédant moins de 400 ruches. Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, elle représente 61,8 % des volumes de miel et domine largement les autres circuits de commercialisation et diminue légèrement par rapport à 2018 (63 %). Pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches, elle atteint 66,1 % des volumes commercialisés et reste le circuit privilégié de cette catégorie d'apiculteurs, pour ceux ayant entre 150 et 399 ruches, la vente directe concerne la moitié des volumes produits (50,3 %). En revanche, pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, elle est le deuxième circuit de distribution avec 21,6 % des volumes vendus.

Chez les apiculteurs de plus de 400 ruches, la vente aux conditionneurs représente en 2019 26,4 % des débouchés et devance de cinq points la vente directe. Tout comme en 2016, 2017 et 2018, cette catégorie d'apiculteurs privilégie la vente aux conditionneurs même si celle-ci tend à diminuer depuis 2016 (36,9 % en 2016, 24,5 % en 2017 et 27,3 % en 2018).

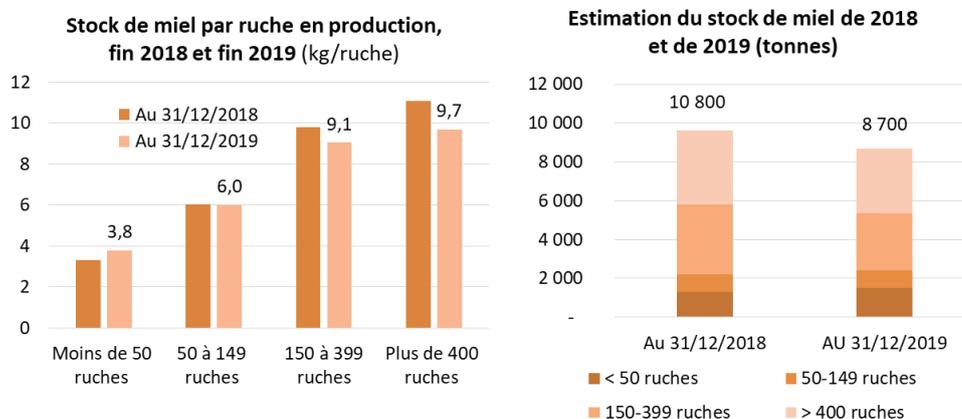
Les débouchés des apiculteurs possédant plus de 400 ruches sont différents des autres catégories de producteurs. En effet, ils s'orientent plus vers une commercialisation de miel en vrac (distribution vers les conditionneurs) et vers une commercialisation auprès des coopératives d'apport (achat de miel non conditionné), et également vers la GMS (15 %).

Les stocks de miel en France

Les stocks de miel étaient importants fin 2018 (estimés à 10 800 tonnes), suite à la très bonne récolte de la campagne 2018. Le stock de miel a diminué entre 2018 et 2019 pour l'ensemble des catégories, excepté pour la catégorie des moins de 50 ruches.

Les stocks varient de 3,8 kg/ruche pour les moins de 50 ruches à 9,7 kg/ruche pour les plus de 400 ruches. Fin 2019, on estime le stock à 8 700 tonnes soit 40,2 % de la récolte de l'année. 82,7 % des volumes sont portés par les producteurs de plus de 50 ruches.

Les stocks de miel en France en 2018 et 2019



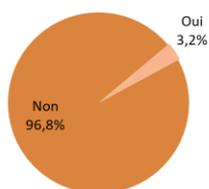
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

Le tourisme rural

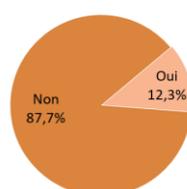
La part d'apiculteurs déclarant réaliser du tourisme rural augmente, à la fois chez les professionnels et les amateurs.

3,2 % des apiculteurs de moins 50 ruches pratiquent le tourisme rural contre 12,3 % pour les plus de 50 ruches. Les pratiques correspondent pour la majorité à des visites pédagogiques (35,3 %), et à des gîtes (25,6 %).

Tourisme rural 2019
pour les moins de 50 ruches
(% apiculteurs)



Tourisme rural 2019
pour les plus de 50 ruches
(% apiculteurs)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

LA PRODUCTION DE MIEL CERTIFIÉ BIO EN 2019

Selon l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale, le volume de miel bio produit en 2019 est en progression par rapport à 2018 et par rapport aux années précédentes.

En 2015, 5,4 % des apiculteurs bénéficiaient de la certification en agriculture biologique pour une production estimée à 2 714 tonnes de miel. En 2016, cette part d'apiculteurs en bio apparaît en légère augmentation puisqu'elle atteint 5,7 % pour une production de miel biologique sous certification estimée à 1 922 tonnes (année de récolte inférieure à celle de 2015). En 2017, la production de miel biologique sous certification est en recul, pour atteindre 1 816 kg, soit 106 kg de moins qu'en 2016 pour une part d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion de 9,2 %. En 2018, la part des apiculteurs certifiés bio ou en conversion a atteint 10,3 %.

Pour l'année 2019, 13,9 % des apiculteurs bénéficiaient de la certification en agriculture biologique pour une production de miel biologique estimée à 2 957 tonnes (+ 3,7 % entre 2018 et 2019).

Cette évolution est à mettre en lien avec la demande du marché qui augmente et montre également la volonté qu'ont les apiculteurs de produire en bio, en effet, de nombreux apiculteurs sont sensibilisés aux enjeux environnementaux.

Néanmoins, selon les conditionneurs, l'offre française est insuffisante face à une demande en augmentation en France.

Ce sont les apiculteurs professionnels qui produisent quasi-exclusivement le miel certifié bio. Ces volumes sont majoritairement réalisés par les apiculteurs ayant de 150-399 ruches (22,4 %).

En 2015, le rendement moyen de miel certifié bio était de 37,1 kg/ruche, en 2016 il a chuté de 58 %, pour passer à 15,6 kg/ruche. En 2017, le rendement moyen était estimé à 18,1 kg/ruche. En 2018, il était de 19,0 kg/ruche.

En 2019, le rendement de miel certifié bio a diminué, pour atteindre 18,1 kg/ruche.

Après avoir augmenté de 5 % entre 2017 et 2018, le rendement a chuté de 5 % entre 2018 et 2019. Le rendement retrouve son niveau de 2017.

En 2019, le rendement bio est très proche du rendement conventionnel. Ce fort rendement s'explique notamment par la présence accrue de producteurs de plus de 50 ruches parmi les producteurs bio.

	2018	2019
Part des apiculteurs certifiés bio ou en conversion	10,3%	13,9%
Production estimée de miel biologique sous certification (tonnes)	2 857	2 957
Part de la production certifiée biologique sur la production totale	10,3%	14%
Rendement miel certifié bio (kg/ruche)	19,0	18,1

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2019

D'après les résultats de l'Observatoire de miel et gelée royale de FranceAgriMer, la production de gelée royale en 2019 est estimée à 3 460 kg. Elle est en très forte progression par rapport à 2018 (+ 19 %), ou elle était de 2 903 kg.

Depuis la mise en place de l'Observatoire, la production de gelée royale a été en constante augmentation (à l'exception de 2018). L'année 2019, est une année record pour la production de gelée royale puisqu'elle dépasse très largement les productions des années précédentes.

En 2019, les producteurs de gelée royale ont entre 1 et 120 ruches et les rendements annoncés en gelée royale varient de 0 à 1,6 kg/ruche.

Selon les données sociodémographiques récoltées, la part de femmes est plus élevée parmi les producteurs de gelée royale que pour la production de miel, soit 31 % de femmes contre 16,5 % en miel. On constate que les apiculteurs produisant de la gelée royale, sont plus nombreux à être issus de cursus en lien avec l'agriculture par exemple 47 % des apiculteurs sortent d'une formation BPREA. Cela montre, d'une certaine manière, que la production de gelée royale demande un certain niveau de connaissances et de technicité, peu accessible aux amateurs.

77 % des apiculteurs qui produisent de la gelée royale exercent à plein temps et 23 % sont pluriactifs.

À taille égale d'exploitation, le nombre d'apiculteurs à temps complet est plus important parmi les producteurs de gelée royale, que parmi les producteurs de miel.

Le nombre estimé de ruches mises en production (par les répondants au nombre de 53 dont 28 adhérents au GPGR et 25 non-adhérents au GPGR) pour la gelée royale est de 1 507 en 2019 dont 1 035 pour les adhérents au GPGR et 472 pour les non-adhérents au GPGR.

Le rendement de ce produit est très variable. En 2015, la production française de gelée royale présentait un rendement moyen de 0,23 kg/ruche en moyenne pour les producteurs non-adhérents au GPGR (Groupement des Producteurs de Gelée Royale) et de 0,67 kg/ruche en moyenne pour les producteurs adhérents au GPGR, plus souvent professionnels.

En 2019, on observe une baisse des rendements des adhérents au GPGR pour atteindre 0,76 kg/ruches. En revanche pour les non-adhérents au GPGR, on constate une hausse des rendements passant de 0,32 kg/ruches en 2018 à 0,75 kg/ruche en 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019
Production estimée de gelée royale (kg)	2 450	2 870	3 013	2 903	3 460
Rendement / ruche pour les adhérents au GPGR (kg/ruche)	0,67	0,76	0,72	0,91	0,76
Rendement / ruche pour les non adhérents au GPGR (kg/ruche)	0,22	0,52	0,51	0,32	0,75

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

La gelée royale certifiée bio :

Selon l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale, en 2019, 68,9 % de la gelée royale produite est certifiée en agriculture biologique, soit 2 387 kg. Malgré des volumes importants, la production biologique de gelée royale est couverte par « seulement » 26 % des producteurs. Cependant, la majorité des plus gros producteurs de gelée royale sont convertis au bio (et même 100 % des producteurs de plus de 50 kg de notre échantillon).

La part de la gelée royale mise en pot par l'apiculteur tend à diminuer entre 2018 et 2019. En 2018, elle était de 63 % et en 2019 elle est de 55,8 %.

Cependant, 79 % des producteurs déclarent mettre en pot tout ou une partie de leur production.

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupent 40 % des producteurs de gelée royale.

	2018	2019
Part de gelée royale mise en pot par l'apiculteur (volume)	63 %	56%
Part de gelée royale produit en AB (volume)	51 %	69%

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019– FranceAgriMer

LES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHE COMMERCIALISÉS

Les autres produits de la ruche assurent un complément de revenu parfois conséquent pour les apiculteurs, qui vient s'ajouter aux ventes de miel. Parmi les produits analysés figurent : la cire, le pollen, la propolis, les produits transformés à base de miel ou de gelée royale, et les activités de pollinisation ou d'élevage de reines et d'essaims.

Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, le chiffre d'affaires issu des activités de diversification ou des autres produits de la ruche est significatif et s'élève à 9 % en 2019. L'activité d'élevage représente près de la moitié de ce chiffre d'affaires supplémentaire. Pour les apiculteurs amateurs, cette part est plus restreinte, et le premier poste est issu des ventes de produits transformés à base de miel (1,5 %). Les ventes de cire ne représentent que 0,2 % du chiffre d'affaires des apiculteurs, quelle que soit la catégorie des exploitations, soit un niveau identique pour les apiculteurs amateurs ou professionnels.

Part du chiffre d'affaires des activités de diversification

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	% du Chiffre d'affaires apiculteurs < 50 ruches	% du Chiffre d'affaires apiculteurs > 50 ruches
Cire	0,2%	0,2%
Pollen	0,1%	0,7%
Propolis	0,2%	0,4%
Produit transformé à base de miel	1,5%	2,1%
Produit transformé à base de gelée royale	0,0%	0,1%
Activité de pollinisation	0,2%	1,2%
Activité d'élevage	0,7%	4,4%
Total autres activités en % du CA total	2,9%	9,0%

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019– FranceAgriMer

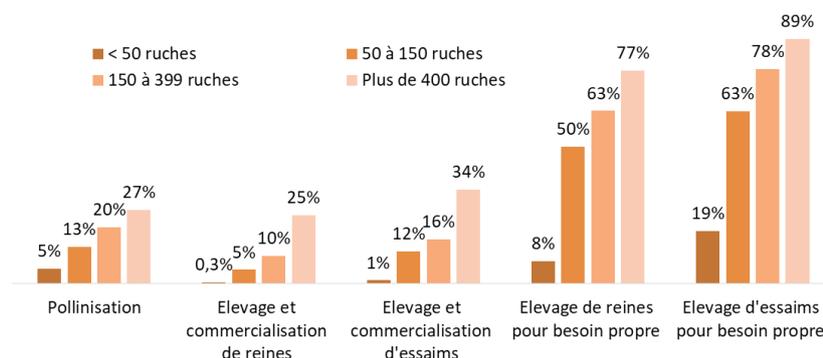
LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE ET LA POLLINISATION EN 2019

De nombreux apiculteurs réalisent eux-mêmes une activité d'élevage (production d'essaims et/ou de reines) dans le but de compenser les pertes de colonies, essentiellement après l'hivernage. Certains d'entre eux commercialisent ensuite les surplus de cette activité.

L'activité de pollinisation est pratiquée par 6 % des apiculteurs et avec de fortes variations selon la taille des exploitations. En effet seulement 5 % des apiculteurs de la catégorie de moins de 50 ruches proposent des services de pollinisation, contre 27 % pour les apiculteurs de plus de 400 ruches.

La commercialisation de reines et d'essaims est essentiellement pratiquée par les apiculteurs professionnels, mais très peu par les amateurs (0,3 % pour les reines, et 1 % pour les essaims). On identifie quelques très gros producteurs de reines ou essaims (une soixante environ) qui produisent entre 1 000 et 5 000 reines ou essaims par an. Ces très gros producteurs pratiquent également la pollinisation. Ces activités de diversification représentent bien souvent de 30 à 50 % du chiffre d'affaires de ces acteurs. L'élevage de reines et essaims pour le renouvellement du cheptel est largement pratiqué par les apiculteurs professionnels (de 50 % à 90 % selon les catégories). En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,5 essaim/ruche en production et 0,7 reine / ruche en production.

Part des apiculteurs exerçant une activité d'élevage ou de pollinisation



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019- FranceAgriMer

FOCUS: LE MIEL DANS LES DOM EN 2019

Dans cette nouvelle édition de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale, il a été décidé d'intégrer un focus sur le miel dans les DOM. Les enquêtes ont été réalisées selon la même méthodologie qu'en métropole et ont porté sur les cinq DOM: la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion la Martinique et Mayotte.

Le profil des apiculteurs dans les DOM

En 2019, parmi les 62 445 apiculteurs officiellement déclarés dans la base DGAL, on dénombre dans les DOM, 826 apiculteurs recensés sur la base des déclarations de ruches de la DGAL.

La majorité des apiculteurs des DOM sont pluriactifs (84 %). Seuls 16 % exercent à temps complet et ce sont essentiellement des apiculteurs de plus de 50 ruches. Parmi les pluriactifs, seuls 20 % exercent une autre activité agricole (diverses activités : maraîchage, élevage ovin, caprin, porcin, aquaculture etc...).

La moyenne d'âge des apiculteurs des DOM est de 53 ans, un niveau proche de la moyenne métropolitaine établie à 54 ans.

En 2019, 81 % des apiculteurs sont en exploitation individuelle, 10 % en GAEC, EARL ou SCEA et 9 % sous une autre forme juridique.

La part de femmes apicultrices est relativement faible, seulement 10 % dans les DOM, contre 16 % en métropole. 50 % des apiculteurs des DOM ont suivi une formation courte ou une formation auprès d'autres apiculteurs.

L'autoformation est également présente puisque 16 % des apiculteurs déclarent y avoir eu recours. Et, 21 % d'entre eux ont bénéficié d'une formation agricole diplômante type BPREA, BTA, BTSA ou ingénieur agronome. Les exploitations apicoles sont relativement récentes et cette tendance est encore plus marquée qu'en France métropolitaine. En effet, près de 50 % des exploitants interrogés déclarent avoir démarré leur activité apicole au cours des cinq dernières années. La dynamique d'installation a été particulièrement forte en 2017.

Sur les 826 apiculteurs enregistrés auprès de la DGAL dans les DOM en 2019, près de 75 % d'entre eux possèdent moins de 50 ruches (en moyenne 10 ruches par apiculteurs) et 19 % ont entre 50 et 149 ruches. Les exploitations de plus grande taille sont relativement peu fréquentes.

Les ruches en production et à l'hivernage

Sur les cinq DOM, 32 766 ruches ont été mise en hivernage durant l'hiver 2018/2019 et 28 943 ont été mises en production au printemps suivant. Pour les exploitations de moins de 50 ruches, le taux de mise en production est de 82 %, soit un chiffre similaire à la métropole. Par contre, pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, le taux de mise en production est plus important dans les DOM (88 % contre 76 % en métropole).

Nombre de ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb de ruches en hivernage 2018/2019	Nb de ruches en production 2019	Production de miel en 2019 (kg)
Moins de 50	5 853	4 789	61 244
50 à 149	13 056	11 455	180 450
150 à 399	9 389	8 249	192 810
Plus de 400	4 468	4 451	86 509
TOTAL	32 766	28 943	521 012

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

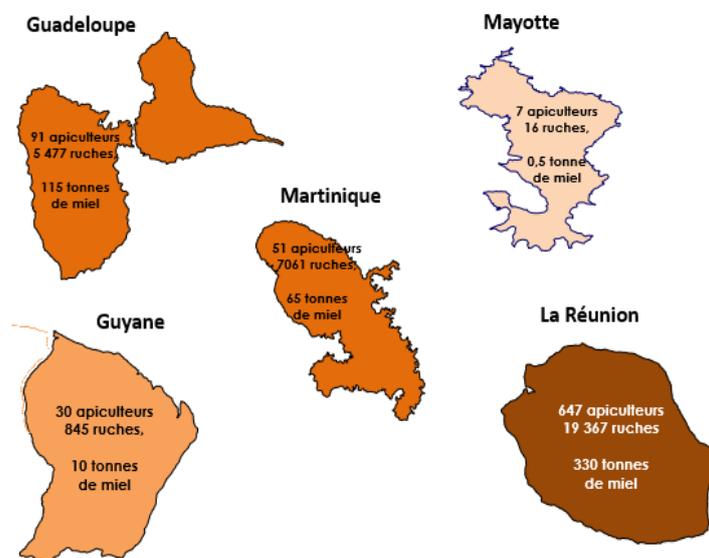
La production de miel

La production de miel dans les DOM a atteint 521 tonnes en 2019 avec des différences notables entre les différents DOM.

Le premier producteur est de très loin la Réunion avec 647 apiculteurs comptabilisant 19 367 ruches pour une production de 330 tonnes. Suivi par la Guadeloupe avec 115 tonnes de miel produites par 91 apiculteurs et 5 477 ruches. On trouve ensuite la Martinique (65 tonnes pour 51 apiculteurs et 7 061 ruches), la Guyane (10 tonnes pour 30 apiculteurs et 845 ruches) et pour finir, Mayotte (500 kg pour 7 apiculteurs et 16 ruches).

Avec une production atteignant 373 tonnes, soit près de 72 % de la production totale des DOM, ce sont les apiculteurs possédant entre 50 et 399 ruches qui sont les plus gros producteurs de miel.

Production de miel en 2019



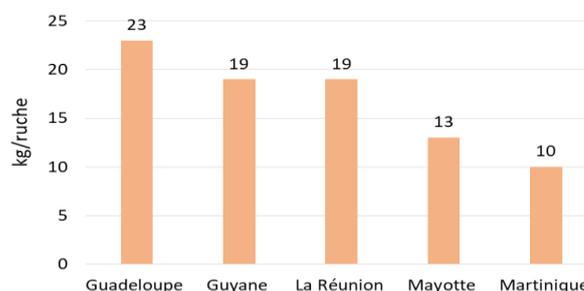
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Les rendements

Le rendement moyen des DOM atteint 18 kg/ruche, un niveau proche de la moyenne métropolitaine. Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont un rendement moyen d'environ 13 kg/ruche, alors que pour les apiculteurs de plus de 150 ruches, celui-ci dépasse 20 kg/ruche. Cependant, on note des différences importantes entre DOM. La récolte 2019 a été « catastrophique » en Martinique (10 kg/ruche), alors que le rendement atteint 23 kg/ruche en Guadeloupe. La Guyane et La Réunion ont toutes deux des rendements similaires de 19 kg/ruche en 2019.

Rendements 2019 (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches hivernage)	Rendement DOM (kg/ruche en production)	Rendement métropole (kg/ruche en production)
Moins de 50	12,8	12,8
50 à 149	15,8	16,9
150 à 399	23,4	19,5
Plus de 400	19,4	22,2
Moyenne	18	17,8



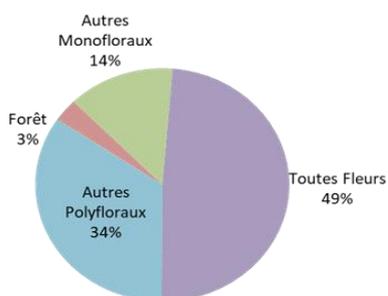
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Les miellées

Les catégories de miellées retenues dans l'Observatoire sont peu présentes dans les DOM. La production de miel se répartit donc à 49 % en miel toutes fleurs et 3 % en miel de forêt. Les « autres monofloraux » représentent 14 % des volumes et les « autres polyfloraux » 34 %.

La baie rose est la miellée majoritaire à la Réunion. Elle représenterait environ 60 % des volumes. De nombreux apiculteurs produisent également des miels de litchi. Sont également cités les miels de : palmiers, cocotiers, eucalyptus, antigones, roses des bois, campêches, tendacayou, gommiers, quénettes, mapou, bois carré, avocatiers, pains de caillou, ti beaume, siropiers, saint-sacrement, bois savonnette...

Production des DOM par miellées



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

La production de miel en transhumance

Dans les DOM, 13,9% des apiculteurs pratiquent la transhumance contre 15 % en moyenne en métropole. Cette pratique est particulièrement développée à la Réunion et au sein des exploitations de 150 à 399 ruches. Elle concerne 13 % des volumes de miel produit dans les DOM.

La transhumance des DOM

Taille	% des apiculteurs produisant en transhumance	Part de la production en transhumance
Moins de 50	14,3%	20,5%
50 à 149	7,7%	5,7%
150 à 399	28,6%	11,8%
Plus de 400	25%	27,6%
Total	13,9%	13%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Le miel biologique

La part de producteurs bio est plus importante dans les DOM qu'en métropole avec 19,1% des producteurs certifiés bio ou en conversion (contre 13,9% en France métropolitaine). Le rendement moyen des répondants certifiés bio s'élève à 19,9 kg par ruche.

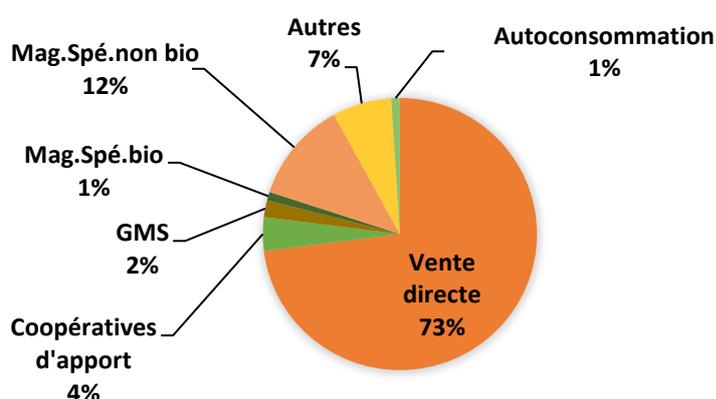
	2019
Part des répondants certifiés/en conversion	19,1%
Rendement en miel (répondants)	19,9kg/ruche

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Les circuits de commercialisation

La vente directe constitue le principal canal de distribution dans les DOM et concerne 73% des ventes. Le second canal de distribution est la vente dans les magasins spécialisés non bio qui traitent 12% de la production. La vente en GMS représente seulement 2% des volumes commercialisés dans les DOM, contre 8% en métropole.

Les circuits de distribution du miel pour les producteurs des DOM (production : 521 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Le conditionnement

La mise en pot sur l'exploitation est largement développée dans les DOM et concerne 86 % de la production contre seulement 72 % en métropole. Cette part intègre les volumes mis en bouteilles, généralement de 700 grammes, qui sont fréquentes en Martinique et en Guadeloupe. Les apiculteurs possédant de 150 à 399 ruches conditionnent leur production à 100 %.

La part du miel mis en pot par l'apiculteur possédant moins de 50 ruches en 2019 est de 88 %, contre 86 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches.

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches hiver.)	Part 2019 conditionnée en pots (volume)
Moins de 50	88 %
50 à 149	77 %
150 à 399	100 %
Plus de 400	75 %
Total	86 %

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

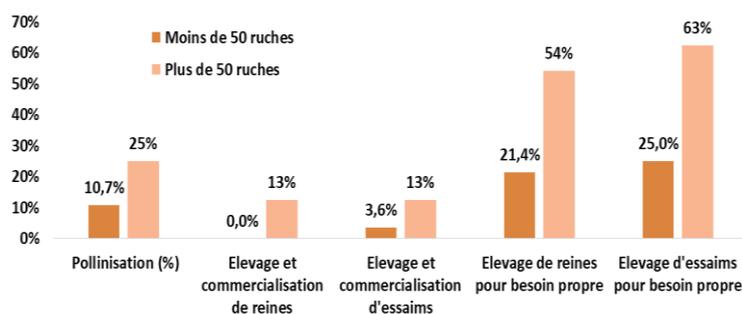
Activités de diversification des exploitations apicoles dans les DOM

La part des apiculteurs ayant une activité d'élevage pour leur propre besoin (reines et essaims) est plus élevée dans les DOM qu'en France métropolitaine pour les apiculteurs de moins de 50 ruches.

L'activité pollinisation est également plus répandue dans les DOM (14 % contre 6 % en France métropolitaine).

L'élevage de reines ou d'essaims pour la commercialisation, par contre, est relativement peu pratiqué par les professionnels des DOM, et inexistant chez les amateurs.

Part des apiculteurs qui pratiquent une activité d'élevage ou de pollinisation



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Évolution et perspectives de la filière

La Réunion est le département où l'apiculture est historiquement la plus développée. Le département est fortement touché par le Varroa depuis 2017, et l'ITSAP a construit en coopération avec les acteurs locaux une stratégie de lutte contre le varroa qui passe par une détection précoce, la mise en place d'appuis techniques, et de formations aux bonnes pratiques, ainsi que la réalisation de visites et audits.

La Guadeloupe a produit 115 tonnes en 2019. L'Association des apiculteurs de la Guadeloupe (APIGUA) est présente depuis 30 ans sur le territoire. Une station d'élevage et de sélection de reines a été développée. Les rendements sont en amélioration régulière depuis plusieurs années.

La Martinique a connu une sécheresse en 2019 impactant la production estimée à 60 et 70 % d'une année moyenne. Cependant, les volontés de développement de la filière restent fortes: des apiculteurs travaillent à la création d'un signe de qualité et d'origine (AOP ou IGP). C'est un travail mené en collaboration avec le Parc Naturel de Martinique. Quelques projets de taille ont été identifiés (c'est-à-dire des projets portant sur plus de 400 ruches).

En Guyane, avec 30 apiculteurs déclarés et environ 10 tonnes, la production reste encore anecdotique. Le potentiel mellifère est largement sous utilisé, dans la mesure où la forêt équatoriale est inaccessible. Plusieurs projets ont été identifiés parmi les apiculteurs du territoire, qui souhaitent augmenter significativement la taille de leurs exploitations. Au total, ce sont 420 ruches supplémentaires qui pourraient voir le jour à court-terme pour 845 ruches déclarées en 2019.

A Mayotte, l'apiculture est quasi-absente (moins de 10 producteurs déclarés). On compte une association locale N'Gizi Ya Nyoshi composée d'amateurs et de semi-professionnels. L'abeille noire de Mayotte est résistante aux maladies, et aux fortes chaleurs, mais difficile à domestiquer et à adapter aux pratiques apicoles classiques.

BILAN DES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2019

Malgré des ventes en baisse en valeur et en volume, la grande distribution demeure le principal circuit de commercialisation du miel en France.

D'après les données du panel consommateur Nielsen, le poids des circuits dans les achats pour la consommation de miel à domicile est estimé à 72,8 % pour la grande distribution (hypers et supermarchés), à 13,9 % pour les EDMP (enseignes à dominante marque propre, auparavant nommé hard-discount), à 3,8 % pour le drive et à 4,3 % pour la proxi (magasins de proximité).

La grande distribution demeure le principal circuit de ventes de miel en France

Pour les ventes en grande distribution, FranceAgriMer dispose des données du panel Nielsen (Grandes surfaces hors EDMP).

Les ventes de miel en grande distribution se sont élevées en 2019 à 164 millions d'euros soit 1,1 % du poids de l'univers de l'épicerie sucrée.

L'épicerie sucrée représente 17,7 % du poids des produits de grande consommation et frais libre-service (PGC FLS).

L'épicerie sucrée a connu entre 2018 et 2019, une très légère augmentation (+1 %) en valeur passant de 14,39 milliards d'euros en 2018 à 14,52 milliards d'euros en 2019 mais dans le même temps elle a vu ses volumes reculer de 1 %. Le recul en volume est lié à une baisse de la promotion et la valorisation en valeur a été soutenue par l'inflation.

En volume, les ventes de miel en hyper et en supermarché sont estimées en 2019 à environ 14 600 tonnes, soit une baisse de près de 3 % par rapport à 2018 où elles étaient estimées à 15 108 tonnes.

On observe cette baisse plus en hypermarché qu'en supermarché. Entre 2018 et 2019, les ventes en volume ont diminué de 4 % en hypermarché et de 3 % en supermarché. Et en valeur, les ventes ont chuté de près de 3 % en hypermarché et de plus de 1 % en supermarché.

Parmi les différentes catégories de miel vendu, ce sont les miels purs qui dominent le marché par rapport au "dérivés".

On entend par « dérivés » les produits suivants: le miel et ginseng, miel et propolis, pollen, gelée royale pure, miel et gelée royale.

Les ventes de « miel et dérivés » en volume en 2019 représentent près de 14 593 tonnes en hypermarché et supermarché (- 3 % par rapport à 2018) pour une valeur de 164 millions d'euros (- 2 % par rapport à 2018).

Les dérivés ont représenté 445 tonnes (- 15 % par rapport à 2018) pour 9,6 millions d'euros (- 15 % par rapport à 2018).

Le miel a représenté 14 148 tonnes (- 3 % par rapport à 2018) pour 154,3 millions d'euros (- 1 % par rapport à 2018).

Parmi les « miels et dérivés », les dérivés miel et gelée royale dominent les ventes avec 360 tonnes vendus (- 12 % par rapport à 2018) pour une valeur de 7,4 millions d'euros (- 13 % par rapport à 2018), suivi du pollen pour 47 tonnes (- 17 % par rapport à 2018) et 1,1 million d'euros (- 21 % par rapport à 2018).

Les ventes en grande distribution toujours dominées par le miel liquide

En 2019, comme en 2018, le miel liquide demeure le principal type de miel vendu. Il représentait 7 913 tonnes de miel vendu en hypers et supermarchés en 2018. Les ventes de miel liquide en volume sont restées stables en 2018 et 2019 à hauteur de 7 920 tonnes en 2019.

En hypermarché, les ventes de miel liquide sont stables et sont passées de 4 445 tonnes à 4 464 tonnes (+ 0,4 %) et en supermarché elles ont très légèrement diminué et sont passées de 3 468 tonnes à 3 457 tonnes (- 0,3 %).

Les volumes de miels solides et crémeux vendus dans les hypers et dans les supermarchés ont régressé de 6 438 tonnes en 2018 à 6 085 tonnes en 2019 (- 5 %).

La quantité de miel liquide vendu en hyper et en super demeure plus importante que la part de miel solide et crémeux vendu dans les mêmes circuits de distribution (1 835 tonnes de plus) et a eu tendance à s'accroître entre 2018 et 2019. En effet, la différence de volume vendu entre ces deux types de miel n'était que de 1 475 tonnes en 2018.

Ventes de miels en volume en hyper et supers de 2017 à 2019 (en milliers de kg)

VOLUME (en milliers de kg) en hypermarché

HM	2017	2018	2019	% d'évolution entre 2018 et 2019
MIEL ET DERIVES	8 888,7	8 281,7	7 983,9	-3,6
Dont DERIVES	346,7	325,0	260,8	-19,8
Dont MIEL	8 542,0	7 956,7	7 723,1	-2,9
HM	2017	2018	2019	% d'évolution entre 2018 et 2019
MIEL INDETERMINE	445,9	381,6	286,9	-24,8
LIQUIDE	4 678,4	4 445,5	4 463,8	0,4
SOLIDE ET CREMEUX	3 764,4	3 454,6	3 230,2	-6,5

VOLUME (en milliers de kg) en supermarché

SM	2017	2018	2019	% d'évolution entre 2018 et 2019
MIEL ET DERIVES	7 160,0	6 827,1	6 608,9	-3,2
Dont DERIVES	197,1	198,4	184,5	-7,0
Dont MIEL	6 962,8	6 628,7	6 424,4	-3,1
SM	2017	2018	2019	% d'évolution entre 2018 et 2019
MIEL INDETERMINE	441,0	375,9	297,6	-20,8
LIQUIDE	3 527,8	3 467,7	3 456,6	-0,3
SOLIDE ET CREMEUX	3 191,1	2 983,5	2 854,8	-4,3

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

HMSM : hypermarché + supermarché/HM : hypermarché/ SM : supermarché

Dérivés= miel et gelée royale/ miel et ginseng/ miel et propolis/gelée royale pur/pollen

Des ventes de miel stables en valeur en grande distribution

Tout comme les ventes en volume, les ventes en valeur sont restées stables entre 2018 et 2019. Les ventes de miel liquide en hyper et super en 2019, sont estimées à 83,49 millions d'euros, à un niveau à peu près stable par rapport à 2018 (83,12 millions d'euros).

Les ventes de miel solide et crémeux sont descendues à 71,76 millions d'euros en 2019, contre 74,21 millions d'euros en 2018. Tout comme les années précédentes, les ventes en valeur continuent de

décroître. Les ventes dans le circuit des hypermarchés et supermarchés ont diminué de 3 % entre 2018 et 2019, elles avaient diminué de 6 % entre 2017 et 2018.

Le prix moyen de vente du miel dans le circuit de la grande distribution (en hyper et super) était de 11,09 €/kg en 2018, il est passé à 11,24 €/kg en 2019. Le prix a augmenté de +1,4 % par rapport à 2018.

Le prix moyen par unité est passé de 5,08 € en 2018 à 5,13 € en 2019 (+1 %).

Le miel liquide était vendu à 10,5 €/kg en 2019, prix stable par rapport à 2017 et 2018 en hyper et supermarchés, et très légèrement supérieur à 2016 où il était à 10,4 €/kg.

On observe une progression constante du prix des miels solides et crémeux depuis 2016. Les miels solides et crémeux étaient vendus à 11,2 €/kg en 2016, à 11,4 €/kg en 2017, et à 11,5 €/kg en 2018. En 2019, le prix de vente des miels solides et crémeux a atteint 11,8 €/kg.

Le prix de vente du pollen en baisse depuis 2016 (25,3 €/kg en 2016, 24,9 €/kg en 2017 et 24,3 €/kg en 2018), connaît une légère augmentation en 2019 pour atteindre 24,6 €/kg.

Le prix de vente de la gelée royale pure suit la même tendance baissière que tous les autres produits issus de la ruche. En 2019, le prix était de 410,9 €/kg, alors qu'il était de 424,6 €/kg en 2018, de 433,7 €/kg en 2017.

Ventes de miels en valeur en hypers et supermarchés de 2017 à 2019 (en milliers d'euros)

VALEURS (en milliers d'Euros) en hypermarché

HM	2017	2018	2019	% d'évolution entre 2018 et 2019
MIEL ET DERIVES	94 682,0	89 327,7	87 056,7	-2,5
Dont DERIVES	7 286,8	6 807,0	5 430,2	-20,2
Dont MIEL	87 395,2	82 520,7	81 626,5	-1,1
HM	2017	2018	2019	% d'évolution entre 2018 et 2019
MIEL INDETERMINE	5 895,9	5 209,2	4 387,7	-15,8
LIQUIDE	47 870,7	46 041,4	46 246,1	0,4
SOLIDE ET CREMEUX	40 915,3	38 077,2	36 423,0	-4,3

VALEURS (en milliers d'Euros) en supermarché

SM	2017	2018	2019	% d'évolution entre 2018 et 2019
MIEL ET DERIVES	81 579,7	78 154,8	76 970,4	-1,5
Dont DERIVES	4 577,3	4 537,9	4 222,4	-7,0
Dont MIEL	77 002,4	73 616,9	72 748,0	-1,2
SM	2017	2018	2019	% d'évolution entre 2018 et 2019
MIEL INDETERMINE	5 355,7	4 935,0	4 379,5	-11,3
LIQUIDE	38 093,8	37 081,0	37 245,6	0,4
SOLIDE ET CREMEUX	38 130,1	36 138,8	35 345,3	-2,2

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

HMSM : hypermarché + supermarché/HM : hypermarché/ SM : supermarché

Dérivés= miel et gelée royale/ miel et ginseng/ miel et propolis/gelée royale pur/pollen

Les principales caractéristiques du marché du miel

Tout comme en 2018, la vente de miel toutes fleurs domine toujours le marché. Malgré son bon positionnement dans les ventes de miel, la vente de miel toutes fleurs continue d'être en recul en 2019. Les ventes de miel toutes fleurs représentent près de 11 064 tonnes vendues en hyper et supermarché (en baisse de 3 % par rapport à 2018) pour un peu plus de 109 millions d'euros (-2 % par rapport à 2018).

Le miel d'acacia représente la deuxième miellée la plus vendue avec 1 507 tonnes vendues en 2019 (+1 %) pour près de 21 millions d'euros (+5 %).

On observe en 2019, la progression en volume des ventes de certaines miellées telles que le miel de châtaigner avec 163,5 tonnes vendues (+2 %), le miel de lavande avec 273,4 tonnes vendues (+5 %), le miel de thym avec 230,5 tonnes vendues (+22 %) et le miel de tilleul avec 112,4 tonnes vendues (+15 %).

En volumes, les formats compris de 500 grammes à 749 grammes représentent la majorité des ventes (6 225 tonnes) et se font à 100 % sur le format de 500 grammes, pour un poids en valeur de 65,8 millions d'euros. Les formats 250 grammes à 499 grammes représentent près de 5 000 tonnes vendues en 2019 pour 66,9 millions d'euros et plus particulièrement le format de 250 grammes qui représente 1 890 tonnes vendues pour 26 millions d'euros. Pour le format de 375 grammes, 2 211 tonnes ont été vendues représentant 28,8 millions d'euros.

Pour les formats de 750 grammes et plus, c'est le format de plus de 1 000 grammes qui représente la majorité des ventes (2 997 tonnes pour 25,9 millions d'euros).

Le miel originaire de France est en croissance et représente 6 220 tonnes (+ 2 %) pour 80 millions d'euros (+ 4 %). En volume, les ventes de miels originaires des Pyrénées, de Corse, de Gascogne, des Pays de la Loire, ont progressé entre 2018 et 2019, notamment le miel des Pyrénées passant de 120 tonnes en 2018 à 225 tonnes en 2019 (+ 87%).

Malgré des volumes vendus moins importants que pour le miel des Pyrénées, la progression des ventes en volumes reste néanmoins assez forte pour le miel Corse (+ 42 %), le miel de Gascogne (+ 67 %), le miel des Pays de la Loire (+ 22 %).

On constate les mêmes tendances en valeur, avec une progression des ventes de miel origine France au détriment des miels étrangers. Dans le détail, on observe une progression de 72 % pour le miel des Pyrénées, 46 % pour le miel de Corse, 90 % pour le miel de Gascogne, 23 % pour le miel des Pays de la Loire.

Malgré un recul de près de 7 % en volume et en valeur, le miel « autre » que français domine toujours le marché national en hyper et supermarché en 2019 avec 9 100 tonnes vendues pour 83 millions d'euros.

Parmi les miels vendus provenant d'un autre pays de l'Union européenne, le miel d'origine Espagne est le miel le plus vendu en France avec près de 270 tonnes malgré des ventes en baisse en volume (- 12 %) et en valeur (3,6 millions d'euros, en baisse de 10 % par rapport à 2018).

Le miel d'origine Italie se positionne derrière avec 140 tonnes (- 10 %) et 2 millions d'euros (- 11 %).

Le miel origine « autres » c'est-à-dire dont la provenance est indéterminée est le troisième miel le plus vendu avec 107 tonnes (- 10%) et 1,6 million d'euros (- 6 %).

Le miel de Hongrie demeure le quatrième miel le plus vendu en France et est le seul miel étranger dont les ventes ont progressé entre 2018 et 2019 avec 92 tonnes de miel vendu (+ 12 %) pour près de 1,2 million d'euros (+ 36 %). Il est le seul miel en progression.

ÉTUDE SUR LE MARCHÉ DU MIEL ET DE LE GELÉE ROYALE À LA CONSOMMATION EN 2019

En 2019, FranceAgriMer a confié au cabinet Nielsen la réalisation d'une étude sur la consommation de miel et de gelée royale par les français, afin de mieux comprendre ces marchés notamment au travers du profil des consommateurs, de leurs mécanismes d'achats, de la perception qu'ils ont de ces produits, de la fréquence d'achat, etc.

Les habitudes de consommation

En 2019, 39,7 % des foyers français ont acheté au moins une fois une référence de miel au cours de l'année, soit 11,2 millions de foyers.

Les acheteurs de miel ont réalisés 3,2 actes d'achats sur l'année sur le produit miel. Chaque foyer acheteur a acheté en moyenne 1,67 kg sur la catégorie miel sur l'année soit 522 grammes par acte d'achat.

Depuis 2016, on observe une baisse du nombre de foyers acheteurs, passant de 41,6 foyers acheteur en 2016 à 39,7 foyers acheteur en 2019. Le taux de pénétration est donc en régression de 4,5 %.

Dans le même temps, on note une baisse de la fréquence d'achat entre 2016 et 2019, passant de 3,2 occasions d'achat à 3,1.

Depuis 2016, les quantités achetées par occasion restent proche de 0,50 kg. En 2019, les quantités achetées par occasion sont estimées à 0,52 kg.

Estimées à 1,67 kg en 2016, les quantités achetées par acheteur ont augmenté en 2017 pour atteindre 1,72 kg et ont reculé à partir de 2018 (1,69 kg), en 2019, elles étaient de 1,67 kg. Les quantités achetées par acheteurs sont identiques à celle de 2016.

Les sommes dépensées sont en croissance depuis 2016. Elles étaient de 16,8 € en 2016 et ont grimpé à 17,2 € en 2019.

Moment d'achat

D'après les résultats de cette étude, sur les 39,7 % de foyers français qui déclarent avoir acheté du miel au cours de l'année, 25 % déclarent avoir acheté du miel en vacances et 89 % déclarent en avoir acheté toute l'année.

Sur les 2 % de français qui déclarent avoir acheté de la gelée royale au cours de l'année, 39 % l'ont fait en vacances et 96 % toute l'année.

Le profil des consommateurs

Le profil type du consommateur de miel et de gelée royale est une personne plutôt âgée (+ 65 ans), vivant en zone urbaine ou dans de grandes agglomérations, la taille du foyer est plutôt réduite.

En effet, 38 % acheteurs de miel ont plus de 65 ans. Parmi les acheteurs de miel, 43 % habitent dans une grande ville ou à Paris. Le foyer est composé à 67 % d'une ou de deux personnes.

Les lieux d'achats

La grande distribution reste le premier lieu d'achat de miel et de gelée royale.

En effet, en 2019, 77 % des acheteurs de miel et 36 % des acheteurs de gelée royale ont choisi la GMS pour leurs achats de miel et de gelée royale.

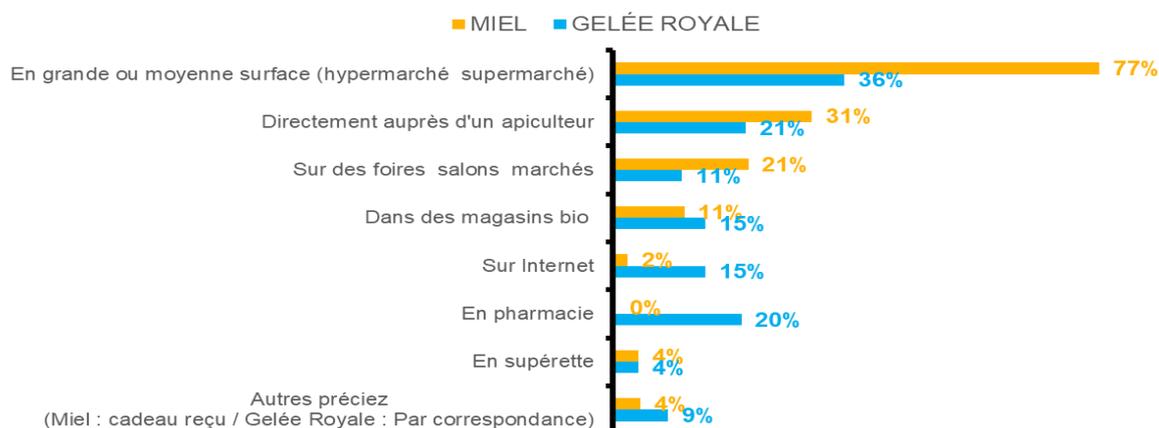
L'achat auprès des apiculteurs est le deuxième lieu d'achat pour 31 % des acheteurs de miel et pour 21 % des acheteurs de gelée royale.

Les salons, foires, marchés sont le troisième lieu d'achat pour 21 % des acheteurs de miel et pour 11 % des acheteurs de gelée royale.

Ces 3 circuits sont trois fois plus plébiscités par les acheteurs de miel que par les acheteurs de gelée royale.

15 % des acheteurs de gelée royale le font dans les magasins spécialisés en produits biologiques, 15 % sur internet et 20 % en pharmacies. Ces trois circuits sont les lieux privilégiés par les acheteurs de gelée royale.

Lieux d'achat de miel et de gelée royale (% de foyers acheteurs)



Source : Panel consommateurs Nielsen

Critères du lieu d'achat

Le choix de la grande distribution comme premier lieu d'achat du miel est pour 50 % des acheteurs un choix motivé pour le prix, pour 60 % il l'est pour sa praticité et pour 45 % c'est un choix par habitude.

Pour la gelée royale, les achats en grande distribution se font pour 50 % des acheteurs pour le prix et pour 44 % des acheteurs pour le côté pratique.

Les achats de miel auprès des apiculteurs se font pour 90 % des acheteurs pour la qualité du produit et pour 66 % des acheteurs pour le contact avec le producteur.

Les achats de gelée royale auprès des apiculteurs sont réalisés pour 85 % des acheteurs pour la qualité du produit et pour 68 % pour le contact avec le producteur.

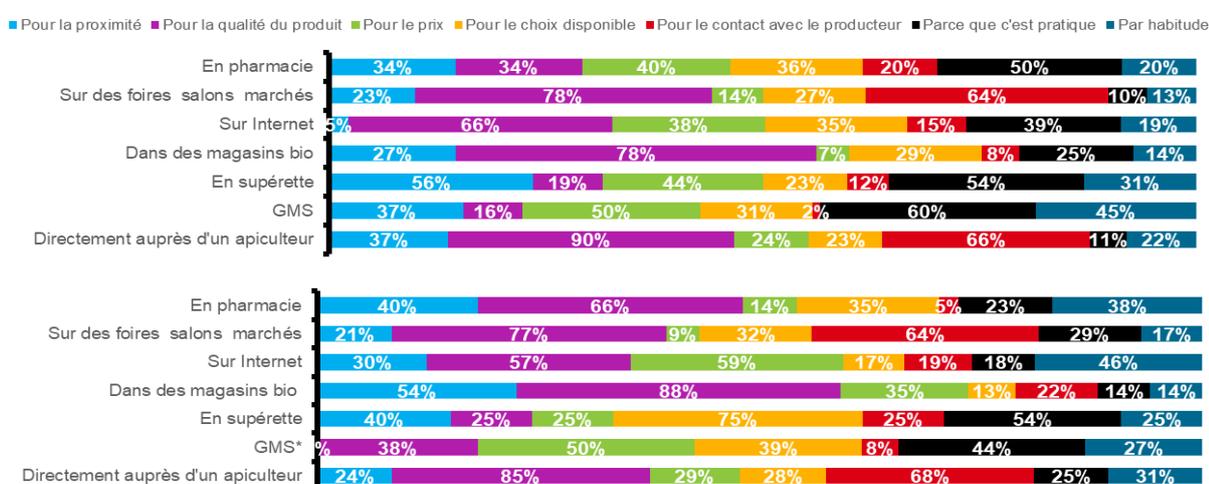
Les achats de miel en salons/foires/ marchés ont été effectués pour 78 % des acheteurs pour la qualité du produit et pour 64 % pour le contact avec le producteur.

Concernant la gelée royale pour ce même circuit, les achats ont été réalisés pour 77 % des acheteurs pour la qualité du produit et pour 64 % pour le contact avec le producteur.

Pour les magasins spécialisés bio, le choix se fait pour 78 % des acheteurs pour la qualité du produit pour le miel et pour 88 % des acheteurs pour la gelée royale.

Pour la gelée royale, le choix d'internet se fait pour 59 % des acheteurs pour le prix et pour 57% des acheteurs pour la qualité du produit et le choix de la pharmacie est pour 66 % des acheteurs un choix pour la qualité du produit.

Critères lieux d'achat du miel et de la gelée royale



Source : Panel consommateurs Nielsen

Connaissances des caractéristiques du miel et de la GR

Les acheteurs de miel sont des acheteurs informés et attentifs qui connaissent assez bien les caractéristiques du miel et de la gelée royale.

En effet, 89 % des acheteurs de miel et 76 % des acheteurs de gelée royale connaissent les différentes textures de ces produits.

Ils sont 86 % des acheteurs de miel et 86 % des acheteurs de gelée royale à connaître les différents formats de ces produits. Plus des 75 % des acheteurs de miel et 79 % de gelée royale connaissent les différents types d'emballage.

Et 70 % des acheteurs de miel font la différence entre les différentes origines florales.

Ils sont 60 % pour le miel et 62 % pour la gelée royale à connaître l'origine géographique de ces produits.

Parmi les critères de choix du miel, l'origine française est pour 56 % des consommateurs un critère « très important ». Le côté naturel arrive en deuxième position et est pour 49 % des consommateurs un critère « très important ».

Le prix du miel est considéré pour 59 % des acheteurs comme un critère « plutôt important » et pour 23 % comme un critère « très important ».

Le fait que le miel possède un label de qualité, un IGP est considéré comme « très important » pour 22 % des acheteurs.

Concernant la gelée royale, les critères d'achat les plus importants sont pour 53 % des acheteurs l'origine française du produit, la naturalité du produit (47%), et le fait que le produit soit biologique (47 %).

Le prix de la gelée royale est considéré par 59 % des acheteurs comme étant un critère « plutôt important » et pour 28 % comme un critère « très important ».

35 % des acheteurs estiment que le fait que le produit possède un label de qualité, un IGP est très important pour eux.

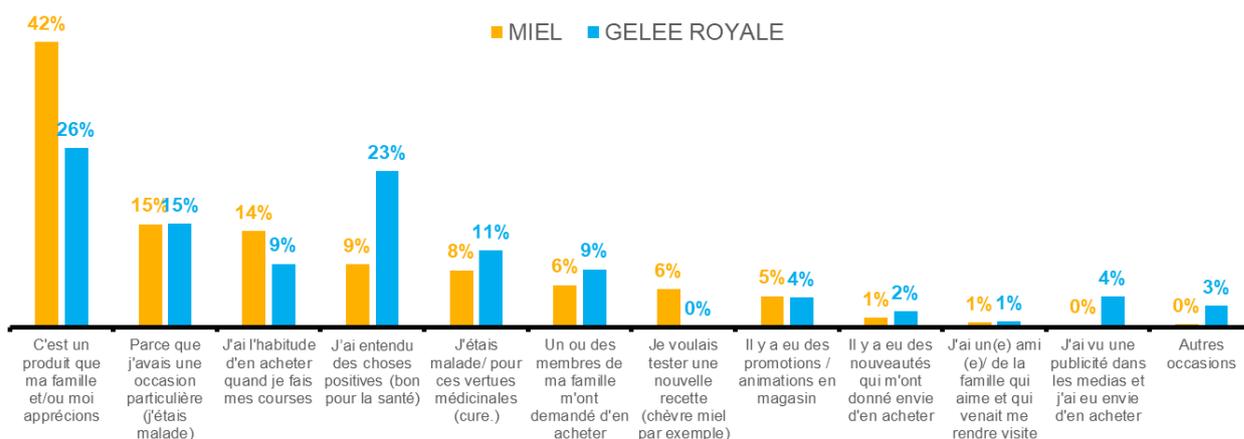
Les raisons d'achat

Pour 42 % des acheteurs de miel, l'achat est principalement dû au fait que la famille ou l'acheteur apprécie ce produit. Ce critère d'achat n'est partagé que par 26 % des acheteurs de gelée royale.

14 % des acheteurs de miel le font par habitude et pour la gelée royale uniquement 9 % des acheteurs le font par habitude.

23 % des acheteurs de gelée royale ont acheté de la gelée royale au cours de l'année 2019 car ils ont entendu des choses positives à son sujet.

Raisons principales d'achat de miel et de gelée royale



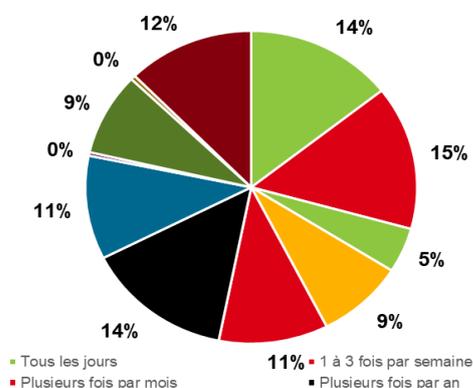
Source : Panel consommateurs Nielsen

Fréquence de consommation

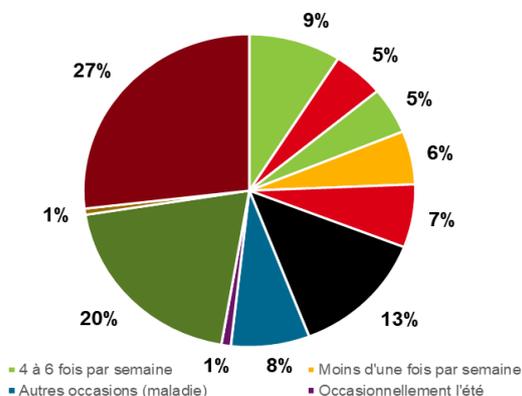
Le miel est consommé pour 14 % des foyers français tous les jours, pour 15 % une à trois fois par semaine et pour 11 % pour une occasion particulière (exemple : maladie)

La gelée royale est consommée tous les jours par 9 % des foyers français, occasionnellement l'hiver pour 20 %, plusieurs fois par an pour 13 %, pour 27 % jamais et pour 8 % des français à l'occasion d'événements particuliers (type : maladie).

Fréquence de consommation du miel



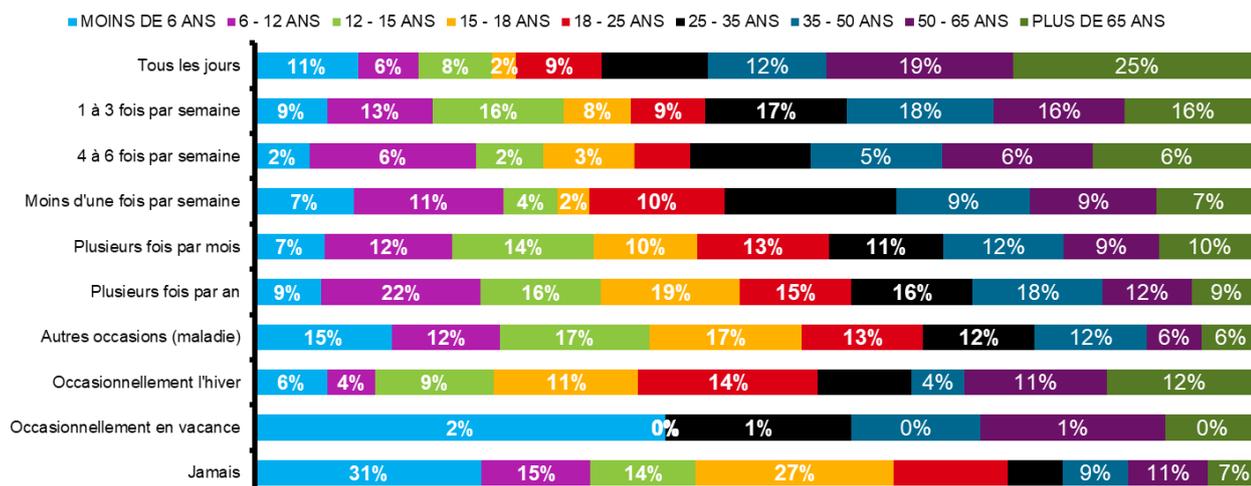
Fréquence de consommation de la gelée royale



Source : Panel consommateurs Nielsen

Le consommateur quotidien de miel est une personne plutôt âgée, en effet, 25 % des 65 ans et plus en consomment tous les jours et 19 % des consommateurs quotidiens ont entre 50 et 65 ans. 22 % des personnes âgées de 65 ans et plus consomment de la gelée royale tous les jours et seulement 2 % des 25-35 ans en consomment quotidiennement.

Les consommateurs quotidiens de miel



Source : Panel consommateurs Nielsen

Occasion de consommation

Le miel et la gelée royale, sont des produits ancrés dans les habitudes du petit-déjeuner. En effet, 60 % des consommateurs de miel le font au petit déjeuner pour le miel et 59 % consomme la gelée royale à ce moment de la journée.

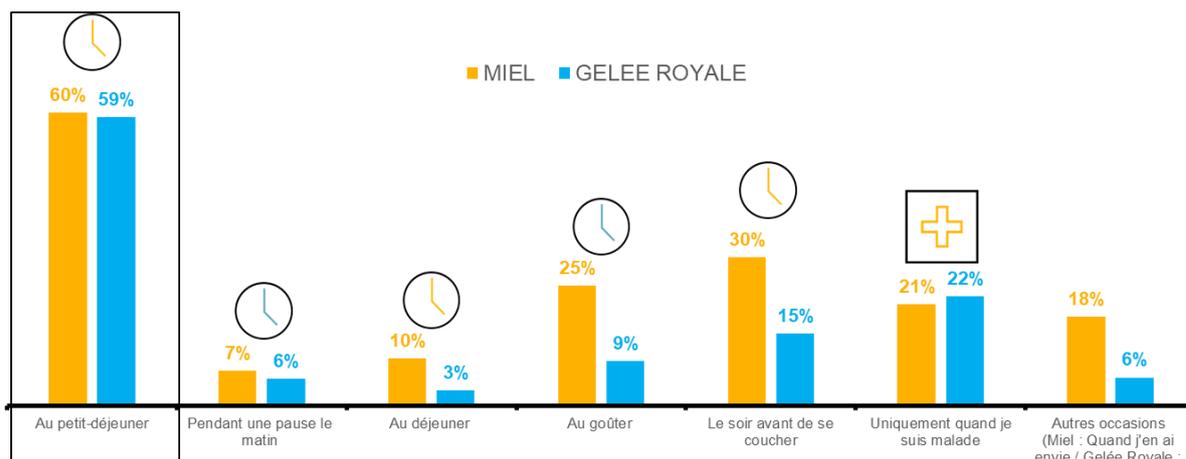
Seulement une personne sur cinq consomme du miel ou de la gelée royale quand elle est malade (21 % pour miel et 22 % pour la gelée royale).

La gelée royale semble se suffire à elle-même quand le miel est utilisé en complément. En effet, 64 % des consommateurs de miel le consomment avec une boisson chaude et seulement 18 % des consommateurs de gelée royale la consomment accompagnée d'une boisson chaude.

Pour 47 % des français le miel est consommé en agrément sur une tartine ou des crêpes et uniquement 8 % des consommateurs de gelée royale utilisent la gelée royale en agrément.

La gelée royale est un produit qui se consomme nature pour 67 % des consommateurs tandis qu'uniquement 35 % des français consomment le miel nature.

Occasions de consommation du miel et de la gelée royale



Source : Panel consommateurs Nielsen

Produit de substitution pour le miel

37 % des consommateurs de miel ont déclarés avoir remplacé dans l'année le miel par un autre produit. A 68 % le miel a été remplacé par de la confiture et à 43 % par du sucre.

12 % des français déclarent consommer d'autres produits issus de la ruche et parmi ce 12 %, 64 % consomment de la propolis et 23 % du pollen.

BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU MIEL EN 2019

Avec une consommation nationale estimée à environ 45 milliers de tonnes chaque année, la France n'est pas en capacité de répondre à la demande. Depuis plus de 10 ans la production de miel est en hausse mais malgré tout cela ne suffit pas à couvrir une demande intérieure croissante. Ainsi pour répondre à une demande de plus en plus forte de la part des consommateurs, la France importe du miel pour pallier son manque de production. Par conséquent les volumes de miel importés ont augmenté de 28 % entre 2010 et 2019.

En 2017, la France a importé plus de 35,6 milliers de tonnes de miel, et a exporté seulement 5 milliers de tonnes. Par conséquent, le déficit de la balance commerciale en volume s'est élevé à 30,4 milliers de tonnes et à 83,5 millions d'euros.

En 2018, la France a importé près de 32,2 milliers de tonnes de miel et a exporté seulement 4,4 milliers de tonnes. Le déficit de la balance commerciale en volume s'est élevé à 27,8 millions de tonnes et en valeur à 82,4 millions d'euros.

En 2019, la France a importé plus de 32,7 milliers de tonnes de miel et a exporté 4,4 milliers de tonnes de miel. Le déficit de la balance commerciale en volume était de 28,3 millions de tonnes et en valeur il était de 79 millions d'euros.

La balance commerciale en volume et en valeur reste déficitaire malgré une amélioration entre 2017 et 2019.

Les importations françaises de miel en augmentation en volume mais en diminution en valeur

En 2019, la France a davantage importé de miel notamment à cause d'une production en recul. Au final, la France a importé, 32 777 tonnes de miel principalement en provenance d'Ukraine (20 % des volumes importés), d'Espagne (20 %), d'Allemagne (9 %), d'Argentine (8 %) de Hongrie (7 %) et de Chine (6 %).

Les importations de miel ont progressé de 2 % entre 2018 et 2019.

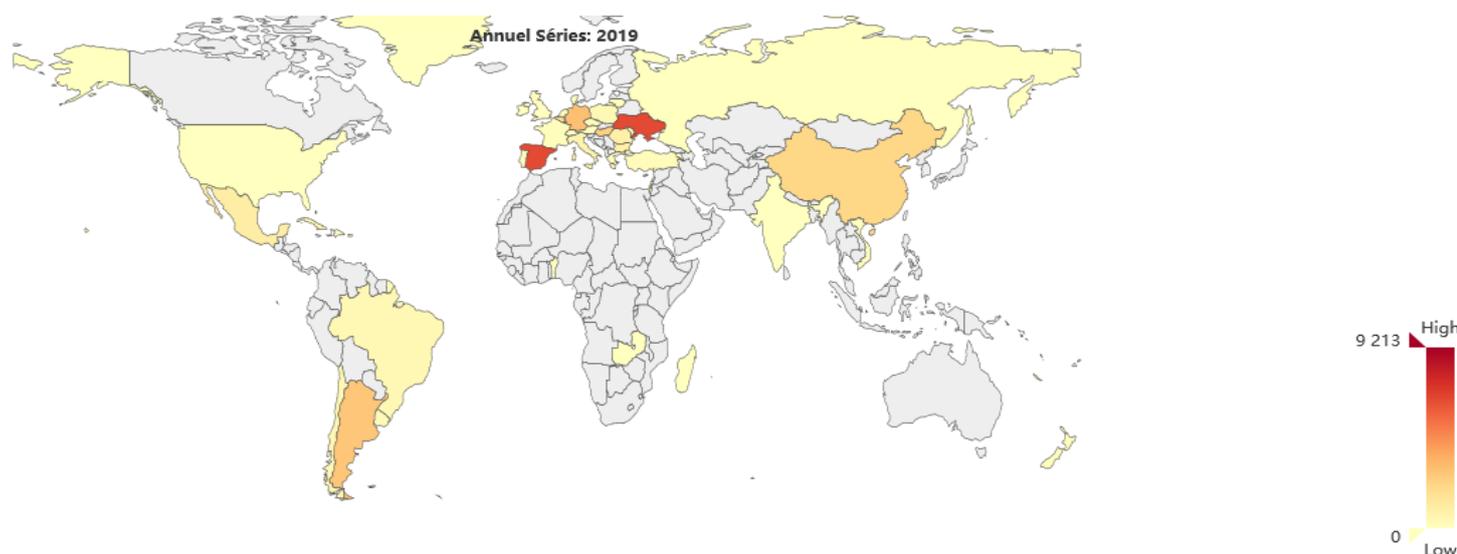
Les importations françaises de miel en volume par provenance (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Part en % en 2019
Ukraine	0	133	1 175	3 147	3 949	3 373	4 627	6 198	5 725	6 609	20%
Espagne	9 148	6 851	6 196	5 574	9 213	6 023	7 055	6 097	5 576	6 594	20%
Chine	2 689	2 956	4 408	5 696	4 269	7 243	4 835	4 211	3 257	2 187	6%
Allemagne	2 395	2 360	2 218	2 628	2 273	2 841	2 838	2 960	3 165	3 022	9%
Hongrie	2 678	2 934	2 904	2 352	2 310	1 210	2 048	2 382	2 546	2 487	7%
Argentine	1 503	4 352	3 038	817	388	410	3 095	2 712	2 016	2 794	8%
Autres pays	7 127	7 988	5 901	8 776	12 326	12 016	11 132	11 010	9 920	9 084	30%
Total	25 540	27 574	25 840	28 990	34 728	33 016	35 630	35 570	32 205	32 777	100%

Source : Douane France – Élaboration FranceAgriMer

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays, il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance

Les principaux pays d'importations du miel en 2019



Source : Douane France

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays, il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance

Depuis 2017, l'Ukraine est devenu le premier pays de provenance du miel importé par la France. Après une légère baisse des importations en 2018, on observe un regain des importations ukrainiennes en 2019, l'Ukraine affiche son meilleur chiffre depuis près de 10 ans. En 2019, la France a importé 6 609 tonnes de miel Ukrainien (+ 15 %).

Jusqu'en 2016, l'Espagne était le principal pays de provenance des importations françaises de miel. A partir de 2017, les importations de miel en provenance d'Espagne ont diminué et ce jusqu'en 2018 (en 2016 elles étaient de 7 055 tonnes, en 2017 de 6 097 tonnes et en 2018 de 5 576 tonnes). En 2019, on observe un rebond des importations en provenance de l'Espagne avec 6 594 tonnes, soit une hausse de 18 %.

Les importations en provenance d'Allemagne ont baissé entre 2018 et 2019, mais néanmoins l'Allemagne a exporté plus de miel vers la France que la Chine en 2019. L'Allemagne se place ainsi comme le 3^{ème} pays fournisseur devant la Chine qui est le 4^{ème} pays fournisseur de la France. L'Allemagne a exporté vers la France

3 022 tonnes de miel, en légère baisse par rapport à 2018 (- 4 %). Les importations en provenance de l'Allemagne représentent 9 % des importations totales de la France en 2019.

Seules l'Ukraine, l'Espagne et l'Argentine ont vu leurs exportations à destination de la France augmenter en 2019 avec respectivement + 15 %, + 18 % et + 38 %. Tous les autres pays fournisseurs de la France ont connu une baisse de leurs exportations vers la France atteignant même près de 33 % pour la Chine.

Les importations françaises de miel en valeur par provenance (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Part en % en 2019
Espagne	26 631	21 311	18 208	18 792	34 807	25 576	28 284	28 282	23 905	24 965	22%
Allemagne	8 626	9 329	8 837	10 749	9 875	13 220	12 563	13 275	14 868	13 171	12%
Ukraine	0	558	2 916	7 486	10 123	8 849	9 126	12 118	11 246	11 601	11%
Hongrie	9 083	10 433	9 499	8 953	10 831	5 007	7 682	9 281	9 817	10 461	10%
Chine	3 946	4 513	7 602	9 562	8 344	17 235	11 942	7 990	7 347	4 974	5%
Autres pays	24 654	33 669	26 409	30 450	43 532	46 408	45 345	44 944	42 274	40 618	40%
Total	72 943	79 816	73 473	85 994	117 514	116 296	114 945	115 892	109 460	105 790	100%

Source : Douane France-Élaboration FranceAgriMer

Depuis 2010, les importations en valeur ont connu une progression très importante même si toutefois par rapport à 2018, on observe un recul de celles-ci (3 %). Elles sont passées de 72,94 millions d'euros en 2010 à 105,79 millions d'euros en 2019, soit un accroissement de 45 %.

Contrairement à la hausse observée en volume entre 2018 et 2019, les importations ont baissé en valeur.

En valeur, l'Espagne est le principal pays de provenance avec 24,96 millions d'euros et représente 22 % de la part total des importations françaises, suivi de l'Allemagne avec 13,17 millions d'euros pour une part de 12 %, de l'Ukraine et de la Hongrie. La Chine se place comme depuis 3 ans à la 6^{ème} position, passant de 7,3 millions d'euros à 4,9 millions d'euros, en recul par rapport à 2018 de 32 %

Les exportations françaises de miel stables en 2019

Après avoir été en croissance de 2010 à 2015, les exportations en volume sont en décroissance depuis 2016.

En 2019, on observe un très léger rebond des exportations passant de 4 401 tonnes à 4 436 tonnes, soit une hausse de moins de 1%.

Depuis quelques années, les principaux pays de destination des exportations françaises de miel sont les mêmes: Suède, Italie, Espagne et Allemagne.

Tout comme en 2018, la Suède reste le premier pays d'exportation pour la France avec 847 tonnes, ce chiffre est en hausse de 20 % par rapport à 2018.

L'Italie, deuxième pays de destination de nos exportations, avec 574 tonnes en hausse de 10 %

L'Espagne reste le troisième pays d'exportation du miel français en 2019 avec 467 tonnes en 2019 (+ 4 % par rapport à 2018). L'Allemagne occupe la quatrième place avec 366 tonnes.

Les exportations françaises de miel en volume par destination (en tonnes)

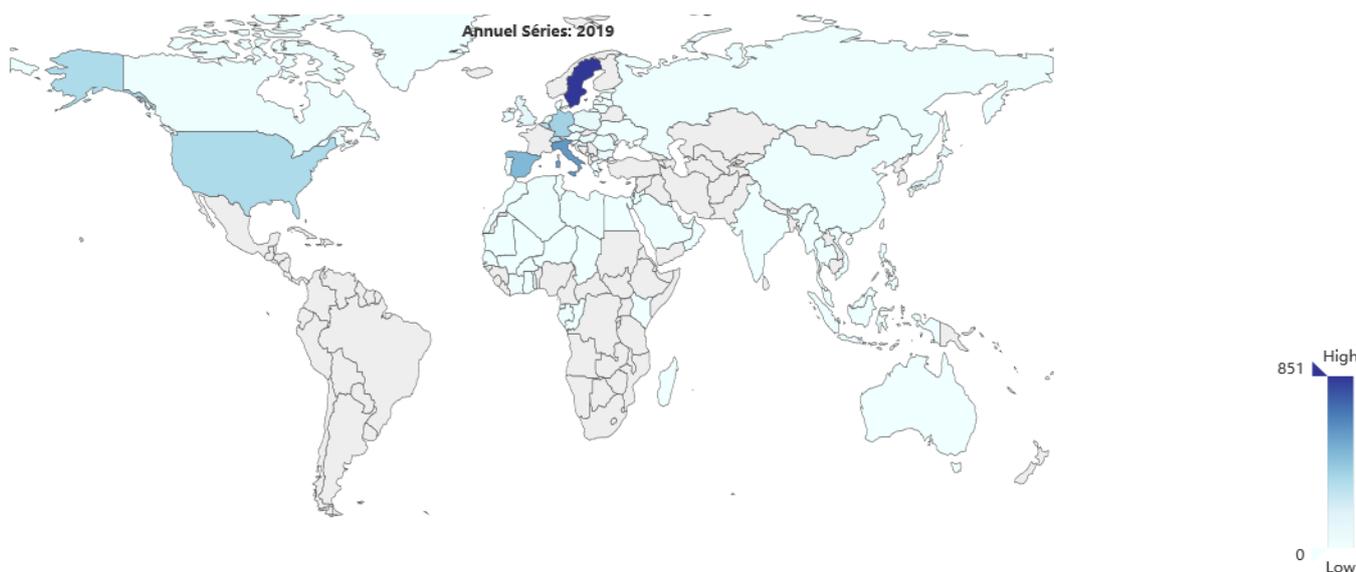
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Part en % en 2019
Suède	640	679	746	989	851	678	763	819	704	847	19%
Italie	240	273	361	420	397	406	501	480	523	574	13%
Espagne	837	959	654	659	834	680	783	667	449	467	10%
Allemagne	411	249	555	441	273	403	330	235	363	366	8%
Autres pays	1 819	1 916	1 938	2 228	2 443	2 946	2 703	2 852	2 362	2 182	50%
Total	3 947	4 076	4 254	4 737	4 798	5 113	5 080	5 053	4 401	4 436	100%

Source : Douane France -Élaboration FranceAgriMer

Après avoir été en baisse continue depuis 2015 (année record des exportations françaises de miel et de production), les exportations de miel se stabilisent autour de 4 400 tonnes depuis les deux dernières années.

La part des exportations à destination de la Suède a représenté 19 % du volume total des exportations françaises, 13 % pour l'Italie, 10 % pour l'Espagne et 8 % pour l'Allemagne, les 50 % restant sont repartis entre les autres pays mondiaux. Les exportations à destination de la Suède et de l'Italie sont en croissance en 2019 par rapport à 2018, où elles représentaient respectivement 16 % pour la Suède et 12 % pour l'Italie. Cette stabilité des exportations en volume s'est accompagnée d'une baisse de la valeur de nos exportations, le miel français exporté en 2019, a été moins bien valorisé que les années précédentes.

Les principaux pays de destination du miel français à l'export en 2019



Source : Douane France

Les exportations françaises de miel en valeur par destination (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Part en % en 2019
Belgique	1 364	1 271	1 572	2 109	2 098	3 718	2 464	2 829	2 873	3 002	11%
États-Unis	660	841	1 125	1 180	1 279	1 975	2 910	3 408	2 853	3 045	10%
Suède	2 589	2 629	2 759	3 466	2 925	2 403	2 980	3 425	2 617	3 035	10%
Italie	1 144	1 169	1 483	1 845	1 808	1 965	2 441	2 343	2 428	2 672	9%
Allemagne	2 236	1 267	2 657	2 193	1 641	2 986	2 638	2 326	2 409	2 459	9%
Autres pays	10 451	12 301	11 587	13 055	15 111	16 190	17 713	17 862	13 887	12 579	51%
Total	18 448	19 481	21 187	23 850	24 865	29 239	31 149	32 197	27 069	26 792	100%

Source : Douane France- Élaboration FranceAgriMer

Les exportations en valeur continuent de chuter depuis 2017, elles étaient de 32,1 millions d'euros en 2017 et sont passées à 26,7 millions d'euros en 2019. Entre 2018 et 2019, elles ont diminué de 17 %.

Entre 2018 et 2019, les exportations en valeur sont restées à peu près stables (-1 %).

En 2019, la hausse constatée en volume s'accompagne d'une légère baisse en valeur.

Les exportations françaises de miel étaient de 18,4 millions d'euros en 2010 et ont atteint 26,7 millions d'euros en 2019, soit une progression de 45 %.

La hausse constante constatée en volume et en valeur depuis 2010 semble se ralentir en 2019 avec une stabilité des exportations en valeur et en volume.

LES DONNÉES



Bilan de campagne miel 2019
édition octobre 2020

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photographie ©Cheick.Saidou / Agriculture.gouv.fr
ISSN : 2648-5427

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR